

RAPPORT D'ACTIVITÉS

(Juillet 2020 – février 2021)



Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1397bis réunion des Délégués des Ministres
3 mars 2021

CG(2021)40-14
3 mars 2021

Rapport d'activité du Congrès

(Juillet 2020 – février 2021)

**Communication du Secrétaire Général du Congrès
à l'occasion de la 1397e réunion des Délégués des Ministres**
3 mars 2021

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe
Edition : mars 2021

TABLE DES MATIERES

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès	4
I. AGENDA POLITIQUE	9
POINTS FORTS	9
DECLARATIONS POLITIQUES	13
FOCUS	14
II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	17
A. LE BUREAU	17
B. LA SESSION/LE FORUM STATUTAIRE	17
C. LES COMMISSIONS	18
III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE.....	22
A. ACTIVITÉS DE MONITORING	22
B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	24
IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES.....	26
A. JEUNESSE	26
B. ÉGALITÉ DES GENRES	27
C. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL)	28
D. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE	28
V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE	29
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL	29
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	30
C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT	31
D. CENTRE NORD-SUD	31
VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS.....	32
A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE.....	32
B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	34
C. ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	35
D. AUTRES	35
VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION	36
A. ARMENIE.....	37
B. BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE	38
C. GEORGIE	38
D. KOSOVO	38
E. LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA.....	39
F. UKRAINE	39
G. PARTENARIAT SUD MÉDITERRANÉEN	41
ANNEXES	44

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès

Le présent rapport d'activité donne un aperçu général du travail du Congrès depuis la dernière communication au Comité des Ministres le 8 juillet 2020. Il couvre les principaux éléments du travail du Congrès depuis lors.

Le texte ci-dessous est basé sur la présentation orale d'Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès, devant le Comité des Délégués des Ministres le 3 mars 2021

Cette introduction complète le rapport écrit qui couvre huit mois et aborde trois parties :

- Les principales activités du Congrès depuis la dernière communication en juillet 2020,
- Le nouveau mandat du Congrès et la session de printemps en deux parties.
- Activités actuelles et dialogue politique

Je voudrais tout d'abord de féliciter, au nom du Congrès, le nouveau Secrétaire général adjoint, Bjorn Berge, la nouvelle Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire, Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, et la Secrétaire ad intérim du Comité des Ministres, Leyla Kayacik. Je leur souhaite beaucoup de réussite et me réjouis par avance de notre bonne coopération.

Ensemble, nous pouvons tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les différentes attributions et le rôle de nos structures et organes respectifs. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons réussir à mettre en œuvre les valeurs, l'acquis juridique et les politiques fondées sur les valeurs pour promouvoir et - de plus en plus - défendre les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit aux différents niveaux, ici à Strasbourg et dans nos États membres. Cela a été clairement souligné dans la déclaration d'Athènes en liant la dimension intergouvernementale du Conseil de l'Europe à la gouvernance à plusieurs niveaux au sein des États membres : au niveau national, régional et local.

Deuxièmement, je tiens à remercier les ambassadeurs d'avoir répondu si positivement à la demande que je vous ai présentée en juillet 2020, à savoir soutenir les travaux du Congrès en détachant des fonctionnaires auprès du secrétariat du Congrès. Nous avons reçu de nombreuses candidatures très prometteuses pour les postes publiés, et nous allons commencer le processus de sélection dès maintenant. Nous sommes cependant toujours à la recherche d'une personne pour diriger l'Alliance des villes et des régions pour l'intégration des Roms.

Principales activités depuis la dernière communication du 8 juillet 2020

Le Congrès a poursuivi ses activités à distance dans tous les domaines :

- Coopération institutionnelle avec le Comité des Ministres
 - o Contribution substantielle pour la réunion ministérielle d'Athènes
 - o Conférence "COVID-19 - les autorités locales et régionales en première ligne" sous la présidence allemande du Ministre d'Etat Michael Roth.
- Avec les comités intergouvernementaux (CDDG, CAHAI, ECRI, CAHROM, CDCPP...)
- Avec l'Assemblée parlementaire : rapporteurs, commission de suivi
- Avec la Commission de Venise et le Conseil des élections démocratiques
- Avec les partenaires de l'UE : le Comité européen des régions
- Avec les associations européennes de collectivités locales et régionales
- Avec les autorités nationales (Assemblées générales) (l'association des villes et municipalités de Serbie par exemple)
- En contribuant au Forum mondial de la démocratie : table ronde conjointe de l'APCE et du Congrès sur " la démocratie représentative face à la crise climatique " (le 18 janvier 2021).

Le Congrès a organisé ses travaux statutaires à distance au sein du Bureau, des commissions et du Forum statutaire.

Le Congrès a été le premier organe du Conseil de l'Europe à organiser en novembre 2020 des élections à distance hors réunion pour l'élection de deux vice-présidents et du secrétaire général du Congrès.

Le Congrès a également été pionnier dans le développement de solutions à distance pour les missions de suivi, d'observation des élections et d'enquête.

Les activités de suivi : Merci aux autorités de la Bulgarie, des Pays-Bas et de l'Azerbaïdjan pour leur aide dans l'organisation de ces nouvelles visites à distance - qui ont compris toutes les réunions que nous avons normalement lors d'une visite sur place. Cependant, les missions à distance ne sont pas une solution à long terme mais une approche temporaire afin de maintenir le cycle de suivi autant que possible et de ne pas trop augmenter le nombre de visites en attente.

Observation d'élections : missions effectuées à distance pour les élections locales en Ukraine, en Bosnie-Herzégovine et à Mostar.

Mission d'enquête en Pologne : organisée à distance sur l'augmentation des attaques et des discriminations contre les personnes LGBTI résultant des activités des municipalités, villes, provinces et régions. La délégation (président de la commission, rapporteurs, expert et rapporteur de l'Assemblée parlementaire sur les questions LGBTI) a recueilli des faits et des informations auprès du gouvernement, des parlementaires, du commissaire aux droits de l'homme, des autorités locales et régionales et de leurs associations, ainsi que des ONG. Un rapport sera présenté à la session de juin du Congrès.

Les différentes conséquences des procédures à distance :

Lorsque les rapporteurs ont personnellement un accès complet aux informations nécessaires, ils proposent à la commission concernée un rapport assorti d'une recommandation (suivi de la Charte et établissement des faits).

Lorsque les rapporteurs ou la délégation ne peuvent pas avoir une évaluation personnelle - comme l'impossibilité d'accéder aux bureaux de vote et lorsqu'ils complètent les réunions qu'ils ont avec les informations des observateurs électoraux nationaux, ils présentent un rapport avec des conclusions (et non une recommandation). Ces conclusions sont ensuite approuvées par le Bureau du Congrès et servent de base à des échanges avec les autorités des Etats membres concernés pour apporter des améliorations, le cas échéant.

Activités de coopération dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe (Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kosovo*) et du partenariat Sud-Med (Maroc et Tunisie) : les réunions à distance sont adaptées à la communication des faits, aux présentations et à l'écoute des expériences des autres, mais elles ne sont pas possibles pour les relations et la constitution d'équipes, les ateliers de groupes interactifs qui dépendent beaucoup du facteur humain. Il est beaucoup plus facile dans ce contexte de poursuivre des activités déjà en cours que d'en lancer de nouvelles avec de nouveaux participants.

Nous sommes très heureux de constater que la France, comme suite concrète à une recommandation du Congrès, a ratifié le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale (effectif au 1er janvier 2021).

Les leçons tirées des "expériences à distance" :

Certaines activités - formelles - peuvent être réalisées et des décisions peuvent être prises, mais les processus de prise de décision manquent d'inclusion, de contacts informels, de participation et donc éventuellement d'appropriation à long terme.

- « lassitude des réunions " en raison de l'inflation des vidéoconférences des réunions en ligne, des webinaires, des événements proposés par différents organismes nationaux et internationaux, auxquels participent nos maires, nos conseillers, les membres des parlements et des gouvernements régionaux.
- Plus de déclarations préparées que de discussions spontanées
- Plus d'approbation tacite que de commentaires

- Des "réunions parallèles" suivies avec distraction
- Alors que les réunions en personne permettent de se concentrer, de créer des réseaux, de réagir spontanément : soutien, objection, commentaire...
- Le Congrès limite ses réunions à 2,5 h par demi-journée pour permettre à ses membres, hommes et femmes politiques locaux et régionaux, qui ont des agendas chargés, de se consacrer également à d'autres activités.
- "Tout ce qui est humain, informel, relationnel ne se voit pas et ne se compte donc pas". Ce sont l'invisible et l'intangible qui nous échappent.
- Le Congrès contribue aux investissements dans l'infrastructure informatique et de vidéoconférence (à partir du solde budgétaire non dépensé)

Malheureusement, nous n'avons pas pu célébrer le 35e anniversaire de l'ouverture à la signature de l'ECLSG en octobre dernier. Nous y reviendrons au moment opportun. Il nous semble important de marquer cet anniversaire car la Charte est l'une des 17 conventions du Conseil de l'Europe à avoir été ratifiée par les 47 Etats membres.

Nouveau mandat du Congrès et session de renouvellement en mars et session thématique de deuxième partie en juin

La réforme du Congrès est terminée et la nouvelle Charte du Congrès est en vigueur :

- Mandat de 5 ans avec renouvellement de la direction politique en octobre 2023 (mi-mandat).
- Mise à niveau des normes éthiques pour les membres du Congrès avec un Code de conduite et une déclaration d'intérêts à signer par tous les membres. Cette signature permet d'activer les comptes des membres qui donnent accès à l'inscription aux réunions et elle est la condition préalable pour participer aux activités du Congrès
- Possibilité pour les Etats membres sans régions de nommer l'ensemble de leur délégation à la Chambre des pouvoirs locaux. Nous nous félicitons que cette possibilité soit utilisée par presque tous les Etats membres concernés, certains d'entre eux la reconsidéreront après les prochaines élections locales et régionales et pourraient la modifier pour le prochain mandat (débutant en 2026).
- Flexibilité dans la répartition des délégations entre les chambres : pas 50/50 mais, par exemple, la possibilité de désigner une partie plus importante de la délégation dans la Chambre des autorités locales et une partie plus restreinte dans la Chambre des régions, possibilité déjà utilisée par certaines délégations.
- Plus de représentativité : 17 postes au Bureau avec droit de vote issus de 17 délégations nationales différentes
- Statut unique de "représentant" d'un membre dans toutes les structures (au lieu d'un suppléant qui soit membre titulaire dans une chambre ou dans une commission)
- Cohérence des travaux du Congrès avec les priorités du Conseil de l'Europe, mise en œuvre des activités du Congrès dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe

Tous ces éléments peuvent sembler bureaucratique - mais c'est la base pour que le travail politique puisse être effectué de manière orientée vers les résultats et dans un cadre inclusif et transparent fondé sur des règles claires.

Le Bureau qui s'est tenu le 12 février 2021 a décidé de diviser la session de printemps en deux parties :

• **La 1ère partie en tant que session de renouvellement** les 23 et 24 mars 2021 avec les exigences et besoins statutaires et institutionnels, tels que

- réunions constitutives du Congrès, des deux chambres, de leurs bureaux respectifs et des trois commissions,
- élections du président du Congrès, des présidents et vice-présidents des chambres, des présidents et vice-présidents des commissions (14 élections pour 35 postes)
- approbation des priorités du Congrès pour 2021 - 2026 (qui seront évaluées et mises à jour à mi-mandat en octobre 2023 pour assurer une cohérence permanente avec les priorités de l'organisation)

- approbation de la Recommandation au Comité des Ministres sur les besoins budgétaires du Congrès pour lui permettre d'accomplir et de mener à bien ses missions
- approbation du rapport "Assurer le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise majeure" en tenant compte des exigences des activités de suivi à distance
- échange de vues avec Michael ROTH, Ministre d'Etat pour l'Europe, au nom de la présidence allemande du Comité des Ministres.

Je me félicite que la bonne pratique des réunions d'information pour les nouvelles délégations soit maintenue et que vous ou vos représentants participiez aux réunions de délégations en ligne afin de contribuer à la sensibilisation au Conseil de l'Europe dans son ensemble et aux rôles de vos pays dans les différentes structures politiques et d'experts de l'organisation.

Je remercie les représentations permanentes pour leur soutien dans le processus de renouvellement.

Le prochain président du Congrès sera un membre de la Chambre des régions et nous avons été informés que le groupe SOC/G/PD proposera un candidat.

La 2e partie de session " avant l'été ", très probablement mi-juin 2021 - sera l'occasion d'un échange de vues avec la Secrétaire générale Marija Pejčinović Burić et de débats approfondis sur les rapports thématiques.

La session d'octobre est prévue du 25 au 28 octobre 2021 et nous espérons pouvoir nous réunir dans l'hémicycle du Palais de l'Europe et pouvoir y accueillir en personne le/la représentant(e) de la présidence hongroise du CM.

Activités en cours et dialogue politique

Parmi les activités thématiques, je tiens à souligner le Commentaire contemporain sur l'exposé des motifs de la Charte européenne de l'autonomie locale (décembre 2020) et la récente publication du deuxième volume du Manuel des droits de l'homme du Congrès sur les droits sociaux. Malheureusement, ce dernier n'est disponible que dans les langues officielles. Afin d'aller plus loin, nous serions heureux que les Etats membres soient prêts à soutenir la production de versions linguistiques supplémentaires - par des contributions financières ou en fournissant directement la traduction dans vos langues respectives. La production serait alors assurée par le Congrès.

Ce nouveau volume aborde les questions de la santé, de l'éducation, du travail, du logement et de la sécurité sociale, de la protection, de l'inclusion et de l'intégration et présente les bonnes pratiques mises en œuvre au niveau local et régional concernant ces questions, en particulier dans le cadre de la pandémie de COVID-19. 65 projets et initiatives concrets développés dans les collectivités locales et régionales de 27 Etats membres du Conseil de l'Europe illustrent les thèmes, complétés par des recommandations visant à développer des solutions adaptées aux besoins des citoyens. Aucun concept théorique ne peut être aussi convaincant et motivant que les projets mis en œuvre avec succès.

Au début, j'ai mentionné que le travail statutaire et opérationnel du Congrès était poursuivi. Cela vaut également pour le dialogue politique avec les gouvernements : nous sommes sur le point de finaliser la signature d'une feuille de route pour la mise en œuvre des éléments clés du dernier rapport de suivi sur la République de Moldova et je tiens à remercier Madame l'Ambassadrice pour son soutien.

Nous remercions également les autorités ukrainiennes d'avoir associé le Congrès à un événement national majeur la semaine dernière, qui a lancé le "Congrès ukrainien des autorités locales et régionales" et un processus inclusif d'élaboration d'un nouveau code municipal. J'ai été très heureux d'entendre les plus hautes autorités (Président de l'Ukraine, Président de la Verhovna Rada, Premier Ministre...) faire autant de références à la Charte européenne de l'autonomie locale comme convention de référence du Conseil de l'Europe. Nous allons y poursuivre notre coopération et notre dialogue politique.

Les priorités du Congrès pour les cinq prochaines années qui seront adoptées lors de la session de renouvellement en mars 2021 sont pleinement conformes aux priorités du Conseil de l'Europe et au

cadre stratégique quadriennal de la Secrétaire Générale pour 2022-2025. Elles contribuent au travail du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre des SDG et se concentreront sur 5 domaines :

- Sociétés résilientes : réponses efficaces aux crises de santé publique,
- Sociétés démocratiques : qualité de la démocratie représentative et participation des citoyens,
- Sociétés cohésives : réduction des inégalités sur le terrain,
- Sociétés durables : enjeux environnementaux et action climatique,
- Sociétés numériques : la numérisation et l'intelligence artificielle dans le contexte local.

Le nouveau Président du Congrès aura l'occasion de procéder à un échange de vues avec le Comité des Ministres le 31 mars 2021 et de présenter son programme et les détails des priorités du Congrès pour le nouveau mandat.

Il/elle présentera également la recommandation sur le budget 2022 - 2023, qui couvre les ressources humaines et financières indispensables pour nous permettre d'être performants et de tenir nos engagements - en plus des encouragements et du soutien dont bénéficie le Congrès de la part du Comité des Ministres, ce dont nous nous félicitons.

I. AGENDA POLITIQUE

POINTS FORTS

Communication au Comité des Ministres, 8 juillet 2020

Le Secrétaire général Andreas KIEFER a présenté aux Délégués des Ministres les travaux du Congrès depuis octobre 2019 (voir V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE)

Déclaration sur l'adoption d'amendements à la loi électorale de Bosnie-Herzégovine, 9 juillet 2020

Les porte-parole du Congrès pour l'observation des élections locales et régionales, Jakob WIENEN (Pays-Bas, PPE/CCE) et Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD), ont salué l'adoption par le Parlement de Sarajevo des amendements à la loi électorale de Bosnie-Herzégovine qui ouvrent la voie à la tenue d'élections à Mostar, ville privée d'élections locales démocratiques depuis 2008. Ils ont souligné que cette décision répond aux recommandations et déclarations adoptées par le Congrès depuis 2017, en particulier au sein du groupe de réflexion sur Mostar, qui a été mis en place en association avec le Comité des régions de l'UE.

Message au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, Nations unies, 9 juillet 2020

Le Président du Congrès Anders KNAPE a déclaré que dans la situation de crise actuelle, il est d'autant plus essentiel que les autorités nationales, européennes et internationales prennent en compte la dimension locale et régionale et que les stratégies soient définies dans une approche à plusieurs niveaux. Il s'est félicité du débat prévu au sein du Forum sur la manière de renforcer l'action locale pour contrôler la pandémie, considérant qu'il s'agit là d'une reconnaissance de l'importance de la dimension locale et a encouragé tous les partenaires à poursuivre le débat avec tous les niveaux de gouvernance. Le Président a fait référence à la préoccupation exprimée dans une déclaration du Bureau du Congrès, adoptée le 9 juin, concernant l'autonomie démocratique et financière des collectivités locales et régionales dans les États membres du Conseil de l'Europe, notamment face aux plans de relance consécutifs à la crise.

Message au Segment ministériel du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, Nations-Unies, 14 - 16 juillet 2020

Le Président a déclaré que les objectifs de développement durable engagent tous les niveaux de gouvernance - international, européen, national, local et régional. Il a déclaré que le succès de l'Agenda 2030 des Nations Unies repose sur cette approche à plusieurs niveaux. Le Congrès défend une définition large du concept de durabilité qui couvre plusieurs aspects - démocratique, social, économique et environnemental - et qui doit être fondée sur les principes de l'autonomie locale, du dialogue et de l'inclusion de tous les citoyens dans le processus de prise de décision au niveau local. Il a souligné que le Congrès travaillait sur 12 des 17 objectifs définis dans l'Agenda 2030 des Nations Unies et qu'il accorderait également une attention particulière aux défis du changement climatique et à l'impact sur la gouvernance locale et régionale.

Déclaration à l'occasion du 6ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention d'Istanbul, 30 juillet 2020

Jelena DRENJANIN (Suède, PPE/CCE), porte-parole du Congrès sur l'égalité des genres, a déclaré qu'aujourd'hui, face aux tendances rétrogrades qui s'expriment dans plusieurs pays, notamment en Pologne, il était important de réaffirmer avec force que la Convention d'Istanbul constitue une base juridique essentielle pour la protection des femmes contre la violence. Remettre en cause ce traité majeur, ou ralentir sa ratification, est une alerte inquiétante et un sérieux revers pour les droits des femmes. Dès les premiers pas qui ont conduit à l'adoption de ce traité en 2011, le Congrès s'est mobilisé pour encourager les gouvernements à élaborer cet instrument juridique et n'a cessé d'appeler les autorités nationales, locales et régionales à mettre en place des mécanismes de sensibilisation, de prévention et de protection pour mettre fin à ce fléau. Durant la période 2006-2008, le Congrès a participé activement à la campagne "Stop à la violence domestique faite aux femmes", dans de nombreuses villes européennes, avec des campagnes d'affichage dans les rues et les métros sous le

slogan "Les villes et les régions prennent position" et une exposition de photos intitulée "Briser le silence sur la violence domestique".

Déclaration à l'occasion de la Journée de commémoration de l'Holocauste des Roms, 2 août 2020

John WARMISHAM (UK, SOC/G/PD), rapporteur du Congrès sur les Roms, a appelé tous les niveaux de gouvernance à s'engager à lutter contre la discrimination et la violence persistantes à l'égard des Roms, rappelant qu'il y a soixante-seize ans, des milliers de Roms - femmes, hommes et enfants - ont été exterminés par le régime nazi. Il a déclaré que les élus locaux et régionaux ont une responsabilité particulière à cet égard et peuvent contribuer à l'intégration des Roms sur leur territoire, mais qu'il est essentiel que les stratégies soient coordonnées entre tous les niveaux de gouvernance : local, régional, national, européen et international.

La France ratifie le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, 1er septembre 2020

Le Président du Congrès s'est félicité de la ratification du protocole additionnel par les autorités françaises et a souligné qu'elle témoigne de l'engagement de la France en faveur de la démocratie locale et régionale. Le protocole entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Avec cette ratification, vingt pays reconnaissent désormais l'exercice du droit individuel des citoyens à participer aux affaires des collectivités locales.

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, 15 septembre 2020

Le Président a souligné que la démocratie locale offre une occasion unique d'associer les citoyens à la prise de décision. Il a déclaré que la démocratie est une forme de gouvernement qui permet la pleine participation des citoyens aux décisions qui les concernent, et, doit être pratiquée quotidiennement par des mesures concrètes. Elle est basée sur un véritable partenariat entre les différents niveaux de gouvernance et avec les citoyens. C'est l'objectif défendu par le Congrès à travers la Charte européenne de l'autonomie locale et son protocole additionnel qui préconise la mise en place de procédures de consultation, de référendums ou de pétitions locales, d'accès aux documents publics, ou encore de mécanismes permettant aux citoyens de s'adresser aux autorités locales.

Appel à la solidarité avec les autorités locales pour remédier d'urgence à la situation des réfugiés après les incendies de Moria, 28 septembre 2020

Suite aux incendies dévastateurs du "Centre d'accueil et d'identification de Moria" sur l'île grecque de Lesbos, Yoomi RENSTRÖM (Suède, SOC/G/PD), rapporteur sur les migrations, a déploré que la réponse actuelle des autorités de toute l'Europe est loin d'être suffisante et a appelé à la solidarité avec les autorités locales pour remédier d'urgence à la situation des réfugiés. Elle a déclaré qu'il s'agissait d'un nouvel exemple inquiétant de ce qui se passe lorsqu'il y a un manque de coopération et de solidarité et une absence d'action commune en Europe. La rapporteuse a également souligné la nécessité d'une nouvelle approche à plusieurs niveaux en matière d'asile dans toute l'Europe, fondée fermement sur le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, et a exhorté les États membres du Conseil de l'Europe à assurer le partage des responsabilités avec les autorités grecques. Dans son rapport adopté en 2017, le Congrès avait déjà mis en garde contre la surpopulation, le sous-financement et le manque de personnel des camps de réfugiés en Grèce et appelé à la solidarité européenne avec les autorités nationales et locales grecques.

Déclaration à l'occasion du 35e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale, 14 octobre 2020

Le Président a souligné que la Charte européenne de l'autonomie locale joue un rôle clé dans la promotion de la démocratie locale et du modèle de société pluraliste de l'Europe. Il a souligné que la Charte est l'une des 17 conventions du Conseil de l'Europe qui ont été ratifiées par les 47 États membres du Conseil de l'Europe et qu'il s'agit d'un document historique qui, depuis son entrée en vigueur, a servi de base juridique à quelque 180 rapports de suivi et recommandations du Congrès conduisant à des changements dans la législation et les constitutions des États membres. En temps de crise, comme celle de la pandémie COVID-19, la Charte fournit également la base juridique permettant aux États membres de défendre les principes de démocratie locale et d'autonomie et de développer des réponses pour sauvegarder le fonctionnement des institutions démocratiques

Contribution à la 130e session du Comité des Ministres, le 4 novembre 2020

Le Président a déclaré que la crise sanitaire provoquée par la COVID-19 a un impact sanitaire, social et économique majeur sur les sociétés mais aussi sur le rôle et le fonctionnement des institutions de gouvernance démocratique, y compris au niveau local et régional. Il a souligné que plus de 100.000 maires sont au plus près des citoyens et fournissent des services de base et d'urgence, avec leurs conseils, atténuant les conséquences sociales, économiques et sanitaires de la crise. Il a souligné que, pour être efficaces, les réponses pour faire face aux situations d'urgence doivent être flexibles, afin d'être mieux adaptées à des besoins spécifiques. Il a appelé à une coopération multilatérale constructive et à une gouvernance à plusieurs niveaux, qui seules peuvent apporter la flexibilité, la qualité et l'efficacité des décisions. Il a appelé les gouvernements des 47 États membres à tirer parti de la capacité et de la compétence des maires et des conseillers municipaux, de leurs réseaux et de leur expérience pour mieux gérer les crises majeures de toute nature et contribuer à apporter des solutions durables et démocratiques dans le plein respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme

Message pour le 70e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, 4 novembre 2020

Dans un message vidéo, le Président a rendu hommage au Conseil de l'Europe et aux dirigeants politiques de l'époque pour avoir eu la vision et le courage d'adopter et de s'engager dans ce traité contraignant qui est devenu depuis lors l'un des plus importants instruments de protection des droits de l'homme dans le monde. Il a souligné qu'assurer la promotion, le respect et la mise en œuvre des libertés fondamentales et des droits de l'homme des citoyens est une responsabilité partagée par tous les niveaux de gouvernance. Il a indiqué que le rôle des collectivités locales et régionales est attesté par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, où de nombreux arrêts comportent une dimension territoriale, traitant de la liberté de réunion, du maintien de l'ordre, du droit de vote, de la liberté d'expression, de l'environnement et des droits des minorités. Leur rôle est d'autant plus important dans la crise sanitaire actuelle, où les droits fondamentaux des plus vulnérables sont mis en danger par les urgences sanitaires, sociales et économiques.

Déclaration à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, 18 novembre 2020

La Présidente de la Commission des questions d'actualité, Gabrielle NEFF (Allemagne, GILD) a appelé à une action urgente pour mettre fin aux abus sexuels sur les enfants. Pour cela, la société doit tout à la fois prévenir les abus, protéger les victimes, poursuivre les auteurs de violence et assurer la pleine participation des enfants à l'ensemble du processus. Elle a déclaré que les collectivités locales et régionales peuvent agir non seulement pour éduquer les gens mais aussi pour répondre aux besoins sociaux, et peuvent contribuer à la mise en place de systèmes d'alerte et de soutien pour protéger les enfants, en mettant l'accent sur la situation des enfants réfugiés non accompagnés, qui sont particulièrement exposés. Elle a évoqué le "Pacte des villes et des régions pour mettre fin aux violences sexuelles contre les enfants" du Congrès, qui réunit actuellement quelque 80 villes, communes, régions et associations municipales et régionales de 24 pays européens et vise à partager les bonnes pratiques et à promouvoir une approche transversale et multidisciplinaire qui tienne compte de toutes les parties prenantes et s'inspire des normes et instruments juridiques du Conseil de l'Europe.

Élection de deux vice-présidents de la Chambre des pouvoirs locaux et du Secrétaire Général, 17 et 18 novembre 2020

Les élections des deux vice-présidents de la Chambre des pouvoirs locaux et du Secrétaire général du Congrès, initialement prévues lors de la session de mars 2020 et reportées en raison de la crise COVID-19, ont été organisées sous forme d'élections électroniques par une méthode sécurisée. Kirstine BILLE (Danemark, SOC/G/PD), 2e maire adjoint de la municipalité de Syddjurs et Konstantinos KOUKAS (Grèce, PPE/CCE), maire de Mykonos et chef de la délégation grecque au Congrès, ont été élus respectivement 6e et 7e vice-présidents de la Chambre des pouvoirs locaux. Andreas Kiefer a été réélu en tant que Secrétaire général du Congrès.

Participation à la cérémonie de passation de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de la Grèce à l'Allemagne, 18 novembre 2020

Le Président a loué la capacité des autorités grecques à mettre en œuvre avec succès leurs priorités malgré les circonstances difficiles de la crise sanitaire et a souligné que la présidence grecque était la première e-présidence du Comité des Ministres. Il a également salué les priorités de l'Allemagne pour

les six prochains mois, en particulier l'intention de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, de rapprocher le Conseil de l'Europe des citoyens ainsi que de renforcer la participation des jeunes et l'égalité des sexes dans la vie politique. Il a déclaré que le Congrès soutiendrait activement la priorité de l'Allemagne de contribuer aux efforts mondiaux visant à relever les défis environnementaux actuels.

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2020

Jelena DRENJANIN a déclaré que la pandémie de COVID-19 montre que les situations de crise sont doublement dangereuses pour les femmes. En avril 2020, en Europe, les appels d'urgence de victimes ou de femmes menacées par leur partenaire ont augmenté de 60 % par rapport à avril 2019. La porte-parole du Congrès a souligné que les collectivités locales et régionales peuvent faire la différence sur le terrain, plus proches des citoyens, en contribuant à coordonner la prévention de la violence, à structurer l'aide aux victimes et à promouvoir la participation des femmes à la vie publique. Elle a également appelé à soutenir la campagne "Orange le monde" de l'UNESCO et l'initiative "16 jours d'activisme" contre la violence envers les femmes.

Déclaration à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, 10 décembre 2020

Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD), porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme, a souligné que l'intégration des droits de l'homme aux niveaux les plus proches des citoyens contribue à renforcer la cohésion sociale et la confiance des citoyens dans leurs institutions. Il a rappelé que dans le cadre de son plan d'action pour la promotion des droits de l'homme, le Congrès cherche activement à favoriser la dimension territoriale des droits de l'homme par ses travaux statutaires - en particulier lors du monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale - et ses activités de coopération et thématiques. Il a également mentionné l'adoption par le Congrès du 2e volume de la série des *Manuels des droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux* consacré aux droits sociaux. Les questions abordées comprennent la santé, l'éducation, le travail, le logement et la sécurité ainsi que l'inclusion et l'intégration sociales en lien étroit avec les principes de non-discrimination et en mettant l'accent sur l'impact de la COVID-19. Le premier volume, publié en 2018, est consacré au droit à la non-discrimination des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants et des personnes déplacées, des Roms et des Gens du voyage et des personnes LGBTI.

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des migrants, 18 décembre 2020

Harald BERGMANN a souligné que l'augmentation du nombre de migrants en Europe représente un défi majeur pour tous les niveaux de gouvernance. Soulignant que les migrants sont parmi les plus touchés par les bouleversements causés par la pandémie de COVID-19, il a déclaré que les collectivités locales et régionales sont en première ligne pour assurer un accueil digne et le respect des droits de l'homme aux migrants, même en temps de crise majeure.

Déclaration à l'occasion de la journée de commémoration de l'Holocauste, 27 janvier 2021

Le Président du Congrès a déclaré qu'il est plus que jamais essentiel de se souvenir, d'honorer et de ne jamais oublier que le Conseil de l'Europe a été fondé sur les cendres d'un continent dévasté par la guerre pour réaliser l'unité européenne et veiller au respect des principes démocratiques. Il a rappelé que le Conseil de l'Europe avait, en sept décennies, donné vie à un système de protection des droits de l'homme unique au monde et à un système démocratique où les gouvernements, les parlements, les autorités locales et régionales et la société civile travaillent ensemble en tant que parties indispensables de l'ensemble. Il s'est dit alarmé par le discours politique extrémiste et par la recrudescence de l'antisémitisme, de la xénophobie, de l'islamophobie, de l'antitsiganisme et de l'homophobie en Europe. Il a souligné qu'il s'agissait d'un rappel brutal du fait que les droits et les libertés dont jouissent les citoyens ne sont pas une évidence et que même les valeurs absolues peuvent être remises en question si elles ne sont pas constamment défendues et maintenues.

DECLARATIONS POLITIQUES

Bélarus, 26 août 2020

Le Président a souligné que les événements survenus en Biélorussie après l'élection présidentielle ont mis en évidence le désir de la population d'un changement démocratique dans le pays et le besoin urgent d'un dialogue entre les citoyens et les autorités. Il a souligné que le Congrès a poursuivi sa coopération avec le Bélarus visant à améliorer l'autonomie locale dans le pays et continuera son soutien à la démocratisation. Il a déclaré que le Congrès est prêt à apporter son expertise afin d'améliorer le cadre législatif du pays, à la lumière de la Charte européenne de l'autonomie locale et de son protocole additionnel sur le droit des citoyens à participer aux affaires des collectivités locales.

Turquie, 1er octobre 2020

Le Président a déploré un nouveau coup porté à l'autonomie locale en Turquie. Il s'est dit profondément préoccupé par la poursuite des arrestations, de représentants démocratiquement élus de l'opposition en Turquie, notamment d'Ayhan BILGEN, co-maire de la ville de Kars dans le sud-est du pays, qui est membre du Congrès, et par les nouvelles détentions dont celle du co-maire Şevin ALACA. Il a rappelé que le Congrès a dénoncé à plusieurs reprises le recours excessif aux poursuites judiciaires à l'encontre des élus locaux en Turquie et leur remplacement par des administrateurs nommés par l'Etat. Suite à l'observation des élections locales tenues en 2019 en Turquie, le Congrès a porté cette grave question à l'attention de la Commission de Venise qui l'a jugée en violation des engagements internationaux de la Turquie dans un avis juridique adopté le 18 juin 2020.

Mostar, 20 décembre 2020 et 5 février 2021

En commentant l'élection locale qui s'est tenue à Mostar (Bosnie-Herzégovine) le 20 décembre, pour la première fois depuis 12 ans, le Président a souligné que Mostar a fait le premier pas vers un retour à la normalité démocratique. Il a déclaré que la deuxième étape doit suivre maintenant, et que le conseil municipal nouvellement élu doit adopter un statut révisé et élire un maire. Il a souligné que le Congrès s'est engagé dans différentes activités pour le rétablissement du droit de vote au niveau local pour quelque 100 000 citoyens de Mostar et que la situation de la démocratie locale dans la ville restera en tête de l'agenda politique du Congrès, également dans les années à venir.

Suite à ces premières élections locales depuis 12 ans dans la ville de Mostar, la session inaugurale du Conseil municipal de Mostar, composé de 35 conseillers locaux, s'est tenue le 5 février 2021. À cette occasion, Stewart DICKSON, porte-parole du Congrès pour l'observation des élections locales et régionales, a salué la constitution du Conseil municipal, ainsi que l'élection de son président et de deux députés.

Le Congrès pendant la pandémie de COVID-19

Débats thématiques dans les trois commissions

Les Commissions de la gouvernance, des questions d'actualité et du monitoring ont tenu leurs réunions respectivement les 15, 16 et 17 septembre 2020 en ligne avec des débats sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 et les enjeux des crises majeures pour les collectivités territoriales européennes.

La Commission de la gouvernance du Congrès a notamment débattu de "La pandémie COVID-19 et les défis de la gouvernance à plusieurs niveaux". Le débat a examiné comment la pandémie a entraîné une "recentralisation" urgente des structures de gouvernance à plusieurs niveaux pour de nombreux pays européens, indépendamment du fait que les niveaux régionaux et locaux ont parfois été beaucoup plus réactifs pour répondre aux défis connexes. Il a conclu que la limitation de la décentralisation peut mettre en danger le contrat constitutionnel et le pluralisme dans son ensemble.

La Commission des questions d'actualité a débattu de la "Protection des minorités dans les villes et les régions en temps de crise fondamentale". Le débat a souligné que dans la pandémie de Covid-19, comme c'est souvent le cas lors de crises sanitaires, sociales ou économiques majeures, les groupes les plus vulnérables ou marginalisés, notamment les groupes minoritaires, ont été particulièrement exposés aux risques et aux conséquences néfastes.

La Commission du monitoring a débattu de la "Sauvegarde de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise extrême". Le débat a mis en évidence que la pandémie de Covid-19 a modifié l'équilibre entre les niveaux local, régional et national de nombreux pays, et a même parfois mis la démocratie locale "en veilleuse". En outre, la promulgation des états d'urgence et le renforcement de la centralisation, mais aussi les difficultés financières accrues liées à la cessation des activités économiques ont compliqué la coopération entre les différents niveaux de pouvoir.

Le Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GIE) a également tenu un débat sur ces questions lors de sa réunion du 18 septembre 2020

Le Groupe a discuté du fait que la pandémie présente un tableau inquiétant pour la gouvernance locale et régionale partout en Europe et que les tendances à la centralisation qui l'accompagnent mettent en péril la division verticale des pouvoirs. Un deuxième aspect de la discussion concernait les conflits entre les différents niveaux de gouvernement face à la pandémie. Les experts ont souligné que la réponse à la COVID-19 ne dépend pas du système gouvernemental mais de la capacité et de l'efficacité et qu'elle nécessite une action rapide et coordonnée.

Les élections locales en temps de crise

Le 28 septembre 2020, les membres du Congrès ont tenu un débat sur la manière de préserver les élections locales et régionales en cas de crise majeure, sur la base d'un rapport préparé par les co-rapporteurs Stewart DICKSON et Jos WIENEN.

Le rapport préconise de trouver un équilibre entre la préservation des élections locales et régionales en tant que pilier de la démocratie locale et la prise en compte des risques induits par les situations de crise. Il appelle les États membres à respecter le droit international des droits de l'homme et les normes électorales internationales ainsi que les bonnes pratiques dans leurs décisions de maintenir ou de reporter les élections à tous les niveaux de gouvernement. Elle encourage également les autorités à profiter de la pandémie de COVID-19 en cours pour identifier des exemples de bonnes pratiques à cet égard, et pour évaluer les mesures d'atténuation pertinentes le jour du scrutin et les éventuelles méthodes de vote alternatives.

Afin de relever les défis posés à l'observation des élections locales par les situations de crise majeure, le Congrès propose de développer une stratégie alternative pour l'observation des élections sur place. Cette stratégie permettra de répondre rapidement aux invitations des Etats membres du Conseil de l'Europe tout en garantissant la sécurité des observateurs. Elle devrait être temporaire, limitée à la durée de la crise majeure, et ne devrait pas remplacer les missions d'observation électorale à part entière menées dans le cadre des activités statutaires du Congrès.

En octobre, le Congrès a apporté ses conclusions et recommandations sur l'impact de la pandémie de COVID-19 au Comité européen des régions de l'UE et à son débat sur l'état des villes et des régions (Baromètre local et régional) (Voir COOPÉRATION EXTÉRIEURE ET PARTENARIATS).

Contribution à la réflexion du Comité des Ministres sur "la réponse efficace à une crise de santé publique dans le plein respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme"

Le Congrès a apporté aux ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe une contribution à leur réflexion menée sous les auspices de la présidence grecque

Le Congrès a souligné le rôle essentiel joué dans les situations d'urgence par les collectivités locales et régionales qui assument une part croissante des responsabilités opérationnelles et financières avec les gouvernements nationaux et sont en première ligne pour fournir des services de base et d'urgence et atténuer les conséquences sociales et sanitaires de la crise pour leurs communautés. Le Congrès a souligné que la pandémie avait montré un grand besoin de solidarité, en particulier pour sauvegarder les droits sociaux et économiques et préserver les entreprises et les emplois. Les acteurs clés de la mise en œuvre de la solidarité étant les collectivités locales et régionales, le Congrès a appelé à leur pleine participation au processus de prise de décision. Comme l'ont également reconnu le Secrétaire général du Conseil de l'Europe dans ses lignes directrices et les ministres des affaires étrangères dans la Déclaration d'Athènes, le Congrès a partagé sa conviction que les situations d'urgence exigent davantage de coopération multilatérale et de gouvernance à plusieurs niveaux, car la flexibilité des réponses est mieux adaptée aux besoins spécifiques des communautés.

Événement interactif sur "Covid-19 : les collectivités locales et régionales en première ligne"

Le 7 décembre 2020, le Congrès a organisé un événement en ligne qui a rassemblé des dirigeants du Conseil de l'Europe, des représentants des gouvernements nationaux et d'autres personnalités pour discuter avec les membres du Congrès des meilleurs moyens de garantir des réponses efficaces à la crise sanitaire.

Le premier débat s'est appuyé sur la Déclaration d'Athènes et a examiné comment répondre efficacement à une crise de santé publique dans le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Il a été ouvert par le Président du Congrès et a comporté des déclarations de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Marija PEJCINOVIC-BURIC, et, par message vidéo, du Ministre d'État du ministère fédéral allemand des affaires étrangères, le Représentant spécial du gouvernement fédéral pour la présidence allemande du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Michael ROTH.

Le Président du Congrès a souligné qu'une bonne gouvernance basée sur une meilleure coordination et interaction entre les différents niveaux de gouvernement est essentielle, faute de quoi les réponses à la crise sanitaire sont inefficaces, fragmentées et inadéquates. La qualité des réponses apportées a contribué à maintenir la confiance des citoyens et aura un impact sur la voie à suivre. Il a souligné que la déclaration d'Athènes résultant de la 130e session ministérielle de novembre 2020 est un jalon et un guide pratique sur la manière de relever ces défis sans compromettre les piliers des sociétés, en réaffirmant la capacité et les compétences des autorités locales et régionales à fournir des solutions durables et démocratiques à cet égard. Il a assuré que le Congrès continuera à être la plate-forme d'échange, de partage et de soutien pour toutes les collectivités locales et régionales européennes.

La Secrétaire générale du Conseil de l'Europe a souligné la nécessité d'assurer un financement et des ressources adéquats aux collectivités locales et régionales afin de leur permettre de répondre aux situations d'urgence et de fournir des services publics appropriés. Se référant à la Déclaration d'Athènes, elle a souligné que ces principes s'appliquent au fonctionnement de la démocratie locale, tout comme ils s'appliquent au gouvernement central. La déclaration d'Athènes vise à guider les États membres dans leur réponse efficace à la crise de santé publique dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Elle appelle à la protection des populations vulnérables, énonce les obligations confiées aux États membres en cas de crise majeure et rappelle que les mesures exceptionnelles doivent être strictement nécessaires, proportionnées, limitées dans le temps et pleinement conformes à la Convention européenne des droits de l'homme.

Le ministre d'État allemand pour l'Europe a souligné le rôle unique des collectivités locales et régionales face à la pandémie de COVID-19, qui doivent trouver le juste équilibre entre les besoins de santé publique, les conséquences sociales et économiques et les restrictions aux droits fondamentaux. Cela implique une grande responsabilité et ne fonctionne que si les décisions sont acceptées par le public. Il a déclaré que la déclaration d'Athènes, publiée le jour du 70e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, a renforcé l'importance de la sauvegarde des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans des circonstances exceptionnelles telles que les états d'urgence, ajoutant que la consultation, la coopération et l'inclusion des parties prenantes et des décideurs concernés sont essentielles pour s'attaquer efficacement à la COVID-19 et sauvegarder les droits de l'homme.

Le deuxième débat a été consacré au rôle spécifique des collectivités locales et régionales. Il a comporté des interventions du Président de la Chambre des régions, du Président de la Chambre des pouvoirs locaux, de la Présidente de la Commission des questions d'actualité ainsi que du maire d'Athènes, Kostas BAKOYANNIS. Une sélection de jeunes délégués a également présenté, par le biais de messages vidéo, les projets qu'ils ont réalisés dans leurs communautés.

Les participants à ce débat ont souligné que dans la lutte contre la pandémie, les compétences des gouvernements locaux ont parfois été recentralisées ou contrôlées de manière disproportionnée par les gouvernements centraux. Les autorités locales ont souvent dû relever les défis posés par la COVID-19 sans disposer de ressources financières suffisantes et certaines décisions les concernant ont été adoptées sans consultation appropriée. Ils ont déclaré que ces situations reflètent un défaut de bonne gouvernance et ont fait référence à la déclaration d'Athènes, soulignant que la philosophie politique qui la sous-tend est la même que celle sur laquelle se fondent les travaux du Congrès. La crise a révélé que l'efficacité des réponses à la pandémie dépend de la qualité de la gouvernance à plusieurs niveaux et a montré que les structures décentralisées permettent des réponses rapides et flexibles, adaptées aux besoins locaux réels de la population. Les participants ont notamment appelé à une consultation active et à une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernement. Ils ont noté que la démocratie locale n'est pas une entrave, mais un levier pour trouver les meilleures solutions. Ils ont également souligné que la crise causée par la COVID-19 était autant un défi qu'une opportunité de réinventer la ville à la fois en répondant aux inégalités structurelles mises en évidence et en introduisant de nouveaux outils numériques pour fournir tous les services nécessaires aux citoyens.

Les résultats des discussions ont été intégrés dans le rapport transversal sur "Assurer le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise majeure" qui sera présenté lors de la session du Congrès de mars 2021.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. LE BUREAU

Réunion à distance du 28 septembre 2020

Parmi les sujets abordés par le Bureau figuraient la situation de la démocratie locale en Turquie, notamment en ce qui concerne le remplacement des candidats élus par des administrateurs gouvernementaux, ainsi que la détention des élus locaux dans le sud-est de la Turquie et à cet égard, le Bureau a pris note de l'avis de la Commission de Venise du 18 juin 2020 sur le remplacement des candidats élus et des maires en Turquie.

Le Bureau a également accordé le statut d'observateur invité auprès du Congrès à la Fédération des autorités locales d'Israël. Ce statut est accordé pour une période de cinq ans renouvelables, sur une base ad hoc, aux associations représentant les autorités locales et/ou régionales des territoires qui n'ont pas de délégation nationale auprès du Congrès, ou qui sont non européens. Actuellement, cinq associations bénéficient de ce statut : deux du Belarus, une de Chine, une du Japon et l'association des municipalités du Kosovo*.

Le Bureau a décidé d'annuler la 39e session qui devait se tenir les 26 et 27 octobre 2020, considérant que les conditions techniques pour la connexion à distance et le vote de tous les membres n'étaient pas remplies. Il a examiné d'autres options pour poursuivre les travaux du Congrès, comme l'organisation d'un Forum statutaire avant la fin de l'année.

Réunion à distance du 26 novembre 2020

Les membres ont notamment discuté des futures priorités du Congrès pour la période 2021-2026, du Code de conduite des membres du Congrès, ainsi que de l'ordre du jour du prochain Forum statutaire et de l'événement "Covid-19 : les collectivités locales et régionales en première ligne" du 7 décembre. La situation de la démocratie locale et régionale en Turquie, au Haut-Karabakh, à Chypre et en République de Moldavie ainsi que l'observation à distance des élections locales en Ukraine et en Bosnie-Herzégovine, qui se sont déroulées respectivement le 25 octobre et le 15 novembre 2020, étaient également à l'ordre du jour.

Ils ont adopté un rapport d'information sur la procédure d'observation à distance concernant les élections locales qui se sont tenues en Ukraine le 25 octobre 2020.

Réunion à distance du 12 février 2021

Le Bureau a approuvé les délégations nationales proposées pour le mandat 2021-2026 et a décidé de soumettre ces délégations au Congrès le 23 mars 2021 à l'ouverture de sa 40e session pour ratification. Il a également approuvé que la 40e session des 23-24 mars 2021, sera une première partie de session en ligne, tenue pour des raisons constitutives et de renouvellement et pour assurer la continuité des travaux du Congrès. Une deuxième partie de session devrait se tenir avant l'été afin de débattre et d'adopter des rapports thématiques. Le Bureau a approuvé la tenue des élections des dirigeants du Congrès en utilisant les plateformes KUDO et SCYTL dans le cadre de la session en ligne.

Il a approuvé un rapport d'information sur les élections locales en Bosnie-Herzégovine et à Mostar.

Le Bureau a également approuvé l'avant-projet de résolution sur les priorités du Congrès pour 2021-2026 pour présentation en vue de son adoption lors de la première partie de session de mars. Il a décidé d'accorder le titre de "Partenaire de la Semaine européenne de la démocratie locale 2020" à 19 collectivités locales et régionales et 1 association.

B. LA SESSION/LE FORUM STATUTAIRE

Suite à l'annulation des 38e et 39e sessions de mars et octobre 2020 - en raison de la pandémie de COVID 19 - le Congrès a organisé des réunions à distance de son Forum statutaire les 28 septembre et 7 décembre 2020 et le 12 février 2021.

Le Forum statutaire agit au nom du Congrès entre les sessions et est convoqué sur décision du Bureau du Congrès. Il est composé des présidents de toutes les délégations nationales et des membres du Bureau. Le président sortant, les présidents des commissions et les présidents des groupes politiques y participent sans droit de vote.

Réunion à distance du 4e Forum statutaire, 28 septembre 2020

Le Forum statutaire a adopté le Règlement intérieur révisé du Congrès et les rapports sur l'état de la démocratie locale au Portugal - présenté par les co-rapporteurs Xavier CADORET (France, SOC/G/PD) et David ERAY (Suisse, GILD) et en Autriche - présenté par les co-rapporteurs Marc COOLS (Belgique, GILD) et Andrew DISMORE (Royaume-Uni, SOC/G/PD) - ainsi qu'un rapport sur l'observation des élections locales en République de Moldova (20 octobre 2019) - préparé par le rapporteur Vladimir PREBILIÇ (Slovénie, SOC/G/PD).

La question des élections locales et régionales dans les situations de crise majeure a été débattue sur la base d'un rapport présenté par les co-rapporteurs Stewart DICKSON et Jos WIENEN et la résolution 455(2020) a été adoptée qui introduit un format d'observation électorale à distance comme procédure temporaire dans des situations exceptionnelles, telles que la pandémie actuelle de Covid-19.

Réunion à distance du 5e Forum statutaire, le 7 décembre 2020

Le Forum a adopté des rapports sur le développement de l'interaction entre les zones urbaines et rurales - préparés par les co-rapporteurs Wilma DELISSEN VAN TONGERLO (Pays-Bas, GILD) et Matija KOVAC (Serbie, PPE/CCE) - et sur la lutte contre la violence sexiste envers les femmes en politique au niveau local et régional - préparés par la porte-parole du Congrès pour l'égalité des genres Jelena DRENJANIN. Il a également adopté un "Commentaire contemporain du rapport explicatif de la Charte européenne de l'autonomie locale" - préparé par Jakob WIENEN - visant à donner une compréhension moderne du rapport explicatif de la Charte, un rapport sur la réforme territoriale en Lettonie - préparé par les co-rapporteurs Xavier CADORET et Marc COOLS - ainsi que le deuxième volume de la série "Manuel des droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux", consacré aux droits sociaux, présenté par Harald BERGMANN.

Réunion à distance du 6e Forum statutaire, 12 février 2021

Le Forum statutaire a adopté une révision des règles et procédures afin de renforcer ses dispositions éthiques, y compris l'obligation de déclarer les conflits d'intérêts, ainsi qu'un nouveau Code de conduite pour les membres du Congrès. Les co-rapporteurs Liisa ANSALA (Finlande, GILD), Harald SONDEREGGER (Autriche, PPE/CCE) et Tamar TALIAHVILI (Géorgie, SOC/G/PD) ont souligné que le fait de disposer de dispositions éthiques à la fois clairement définies et obligatoires, par le biais d'un code de conduite autonome et d'une déclaration d'intérêts distincte, est la clé de la protection du Congrès et de ses membres et de la contribution à une culture éthique et transparente. La signature du code de conduite et de la déclaration d'intérêts sera obligatoire pour tous les nouveaux membres et constituera une condition préalable pour que les membres du Congrès puissent exercer pleinement leurs droits de membres, y compris le droit de participer, de s'exprimer, de voter et de bénéficier d'une prise en charge des frais.

Le Forum a également adopté des rapports sur le travail des jeunes aux niveaux local et régional - présenté par les co-rapporteurs Thomas ANDERSSON (Suède, GILD) et Ilur METSHIN (Fédération de Russie, GILD), sur le statut des villes capitales - présenté par Amelie TARSCHYS INGRE (Suède, GILD) - et sur les élections locales en Bosnie-Herzégovine et à Mostar ainsi qu'un rapport sur le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale en Hongrie - présenté par les co-rapporteurs Marc COOLS et Jean-Pierre LIOUVILLE (France, SOC/G/PD).

À l'issue du débat sur le rapport, Miklós DUKAI, secrétaire d'État adjoint aux collectivités locales de Hongrie, a prononcé un discours suivi de questions des membres du Forum auxquelles une réponse écrite sera fournie.

De plus amples informations sur les rapports adoptés sont présentées ci-dessous au point II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS/ C. LES COMMISSIONS et III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE.

C. LES COMMISSIONS

La Commission de Monitoring

Lors de sa réunion à distance du **17 septembre 2020**, la Commission a tenu un débat sur la protection de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise extrême. Lors de l'ouverture, son président Leendert VERBEEK (Pays-Bas, SOC/G/ DP) a souligné que la crise de Covid-19 a mis à l'épreuve la capacité des collectivités locales et régionales à assurer une bonne gouvernance locale, à fournir des services et à répondre aux attentes des citoyens. Il a souligné l'impossibilité d'effectuer des visites de monitoring dans les États membres en raison des mesures liées à la Covid-19 et la

nécessité d'innover afin d'adapter les activités statutaires à ce nouvel environnement. Il a déclaré que le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale est l'essence même des travaux du Congrès et que la pandémie ne doit pas devenir un obstacle à la défense de la démocratie de proximité en Europe (voir aussi I. AGENDA POLITIQUE / FOCUS).

La Commission a décidé de poursuivre ses activités statutaires à distance comme une procédure alternative lui permettant de maintenir un dialogue politique avec les acteurs nationaux. Cette procédure a été mise en œuvre pour la première fois pour la Bulgarie les 14 et 15 décembre 2020 (voir III. SUIVI DES ACTIVITÉS LOCALES ET RÉGIONALES). Elle sera utilisée jusqu'à ce que les membres du Congrès puissent à nouveau voyager en toute sécurité.

La Commission a adopté un rapport sur le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Autriche, suite à une visite de suivi effectuée en décembre 2019 par les co-rapporteurs Marc COOLS et Andrew DISMORE (voir III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

Elle a également adopté un rapport sur la mise en œuvre de la Charte par l'Ukraine, rédigé par les co-rapporteurs Gunn-Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE) et Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, SOC/G/PD), qui a souligné que l'adhésion aux principes de la Charte est visible en Ukraine à travers les réformes de décentralisation qui ont été engagées. Le rapport recommande que la réforme de la décentralisation soit poursuivie par le biais d'une révision constitutionnelle, qu'une délimitation claire des compétences entre les différents niveaux de gouvernance soit établie et que l'autonomie financière des gouvernements locaux soit promue. Il recommande également d'introduire un système de consultation régulière avec les autorités locales et de garantir le plein exercice du mandat des représentants élus en supprimant les procédures de révocation des maires et des conseillers municipaux. En outre, les co-rapporteurs demandent la suppression des dépôts de garantie considérés comme disproportionnés et encore exigés aujourd'hui pour se porter candidat aux élections locales. La mise en œuvre de ces recommandations permettrait à l'Ukraine de respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité conformément à la Charte.

La Commission a finalement adopté le volume II du Manuel des droits de l'homme pour les collectivités locales et régionales sur les droits sociaux, présenté par Harald BERGMANN. L'objectif de ce Manuel est de faire le point sur les efforts des collectivités locales et régionales des Etats membres du Conseil de l'Europe pour garantir une approche des droits sociaux fondée sur les droits dans leurs politiques. Le Manuel souligne qu'en vertu de leurs compétences dans le domaine social, les autorités locales et régionales jouent un rôle crucial pour faciliter l'exercice des droits sociaux par les résidents de leurs communautés. Organisés autour de six droits sociaux - santé, éducation, travail, logement, sécurité sociale et protection sociale, et inclusion et intégration sociales - soixante-cinq exemples pratiques et recommandations complètent le Manuel pour montrer comment les collectivités locales et régionales peuvent tirer parti de leur proximité avec les citoyens pour développer des solutions locales. En outre, un chapitre est consacré aux principaux défis auxquels les autorités locales sont confrontées dans leurs efforts pour promouvoir les droits sociaux, tels que l'évolution des technologies, le vieillissement démographique, le changement climatique et les budgets locaux limités. Ce manuel a été publié dans la continuité de la série des manuels sur les droits de l'homme, dont le premier volume, publié en 2018, était consacré au droit à la non-discrimination.

Lors de la réunion à distance tenue le **11 février 2021**, la Commission a adopté un rapport intitulé "Garantir le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise majeure", préparé par les co-rapporteurs Leendert VERBEEK et Robert-Csongor GRUMAN (Roumanie, PPE/CCE) qui ont déclaré qu'en temps de crise majeure, garantir le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale est essentiel pour sauvegarder la démocratie locale et assurer la résilience de l'autonomie locale. Ils soulignent que la pandémie de COVID-19 a conduit à une centralisation des compétences dans certains pays au détriment de l'autonomie locale et a aggravé les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins de santé et de prospérité. Ils ont invité les gouvernements à prendre en compte la dimension territoriale de l'impact de la COVID-19 et à garantir une approche de gouvernance à plusieurs niveaux pour répondre aux différents défis liés à la pandémie. Le rapport demande aux gouvernements centraux de donner la priorité à une consultation appropriée des autorités locales et à l'allocation de ressources financières adéquates, ainsi que de s'abstenir de toute supervision excessive, et d'établir un dialogue politique plus fort avec le Congrès. Il encourage également le Congrès à poursuivre ses activités de monitoring à distance et à développer d'autres stratégies alternatives aux missions sur place pendant la crise sanitaire. Les rapporteurs ont également souligné l'impact positif de la pandémie de COVID-19 qui, dans certains cas, a conduit à un renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux, de la coopération inter-municipale et du rôle des associations locales en matière de consultation.

La Commission a également adopté un rapport sur "L'organisation de référendums au niveau local" présenté par le rapporteur Vladimir PREBILIC (Slovénie, SOC/G/PD). Le rapport met en garde contre le risque que les référendums soient utilisés abusivement par des mouvements populistes pour contourner des lois ou des principes de rang supérieur dont la modification nécessiterait normalement un débat plus substantiel et un consensus plus large. Il souligne qu'il est essentiel que les référendums locaux soient organisés de manière à ce que les électeurs connaissent les procédures, soient en mesure de comprendre la question référendaire et les conséquences de leur vote et puissent accéder à des informations de qualité pour pouvoir faire un choix éclairé. Elle invite les autorités locales à recourir davantage aux assemblées de citoyens et aux outils similaires de démocratie délibérative pour accompagner la tenue des référendums locaux afin de permettre aux citoyens de prendre des décisions en connaissance de cause. Elle invite également les autorités de l'État à accorder le droit de vote aux référendums locaux aux étrangers qui résident légalement dans leur pays depuis une période de cinq ans.

En outre, la Commission a adopté un rapport sur les "Questions récurrentes fondées sur les évaluations résultant des missions de monitoring et d'observation des élections du Congrès (période de référence 2017-2020)". Le rapport a été présenté par les co-rapporteurs Leendert VERBEEK et Stewart DICKSON et montre que les principaux problèmes de conformité avec la Charte soulignés dans le premier rapport de 2017 - y compris les ressources financières, la répartition des compétences, la consultation et l'applicabilité de la Charte - restent d'actualité. La Commission a constaté des lacunes systémiques dans le respect des exigences de l'article 7 sur les conditions d'exercice des mandats des élus locaux et les États membres rencontrent de plus en plus de difficultés à garantir un environnement politique et juridique sûr pour l'exercice des mandats des élus locaux. Toutefois, contrairement au rapport précédent, le présent rapport montre les évolutions positives de l'application de la Charte dans les États membres du Conseil de l'Europe, notamment le renforcement du rôle des associations locales dans la promotion des intérêts locaux, la multiplication des instruments juridiques de participation des citoyens aux affaires publiques locales, l'introduction de l'élection directe des maires et la ratification du protocole additionnel à la Charte. La Commission s'est félicitée de la mise en œuvre du droit de vote pour les personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine et du rétablissement des élections locales dans la ville de Mostar en Bosnie-Herzégovine.

La Commission de la Gouvernance

Lors de sa réunion à distance du **15 septembre 2020**, la Commission a tenu un débat sur « La pandémie COVID-19 et les défis de la gouvernance à plusieurs niveaux ». Robert Csongor GRUMAN, président de la Commission, a déclaré à l'ouverture de la réunion que la crise liée à la Covid-19 a touché les sociétés et les économies du monde entier de manière profonde et sans précédent, provoquant un véritable désarroi financier et créant des conditions de travail pénibles tant pour les collectivités locales et régionales que pour les gouvernements nationaux. Il a souligné que la consultation entre tous les niveaux de gouvernement, un principe clé de la Charte européenne de l'autonomie locale, est particulièrement pertinente dans ce contexte. Il a souligné que certains systèmes de gouvernement étaient plus résistants et mieux préparés que d'autres à une crise aussi importante et qu'une coopération efficace entre les différents niveaux de gouvernement permettait une meilleure gestion des crises. (Voir aussi I. AGENDA POLITIQUE / FOCUS).

La Commission a adopté un rapport sur le "Statut des capitales" présenté par la rapporteuse Amelie TARSCHYS-INGRE (Suède, GILD). Le rapport souligne la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques des capitales dans un cadre qui soit à la fois souple et qui garantisse leur autonomie. Il préconise qu'au lieu d'une approche rigide visant à imposer une sorte de statut spécial à toutes les capitales, les États devraient disposer d'une certaine marge d'appréciation pour tenir compte des conditions spécifiques de chaque pays. Les mesures recommandées concernent le cadre juridique de l'administration de la capitale, une répartition claire des pouvoirs entre les arrondissements et des ressources suffisantes pour les mettre en œuvre. En outre, si un statut spécial devait être conçu, il devrait être élaboré conformément aux principes énoncés dans la Charte européenne de l'autonomie locale.

La Commission a également adopté un rapport préparé par les co-rapporteurs Wilma DELISSEN VAN TONGERLO (Pays-Bas, GILD) et Matija KOVAC (Serbie, PPE/CCE) sur le développement de l'interaction entre zones urbaines et rurales. Le rapport souligne que l'interaction entre les différents niveaux de gouvernement doit être guidée par le principe de subsidiarité non seulement dans les relations entre les niveaux national, sous-national et local, mais aussi dans les relations au sein du niveau local. Il identifie les forces et les faiblesses des zones urbaines et rurales et encourage les autorités à prendre en compte ces caractéristiques. Cela nécessite une compréhension mutuelle de

réalités très différentes, en tenant compte des spécificités de chaque zone et de l'égalité de traitement dans l'élaboration des politiques. Le rapport propose de formaliser cette interaction, au niveau national, par des incitations à la coopération. Le développement des transports publics, la réduction de la fracture numérique et l'égalité d'accès aux services publics essentiels sont autant de domaines dans lesquels l'interconnexion et l'interaction entre les zones urbaines et rurales sont essentielles. Les projets de recommandation et de résolution seront présentés pour adoption lors d'une prochaine session du Congrès.

Lors de sa réunion à distance du **10 février 2021**, la Commission a adopté un rapport sur les "plateformes de partage de maison : Défis et opportunités pour les municipalités" préparé par Róbert-Csongor GRÜMAN qui souligne les opportunités offertes par les plateformes de partage de maison telles que des logements touristiques plus accessibles et abordables et des revenus supplémentaires pour les résidents. Le rapport vise à promouvoir des politiques à long terme et des cadres juridiques et réglementaires qui favorisent le développement durable, le fair-play pour tous les acteurs et une meilleure protection des droits fondamentaux des résidents et des touristes. Les meilleures pratiques telles que l'enregistrement et la fourniture de données par des plateformes, ainsi que la simplification des réglementations et la numérisation des systèmes sont encouragées. Les autorités locales et régionales sont encouragées à dialoguer et à établir des partenariats avec les plateformes et les acteurs de la communauté, ainsi qu'à sensibiliser aux règles existantes, afin de mieux les faire appliquer. Le rapport souligne également que les politiques pertinentes doivent être revues avec le soutien politique approprié des différents niveaux de gouvernance.

La Commission des questions d'actualité

Lors de sa réunion à distance du **16 septembre 2020**, la Commission a tenu un débat sur "La pandémie COVID-19 et les défis de la gouvernance à plusieurs niveaux" (voir I. AGENDA POLITIQUE / FOCUS)

Elle a adopté un rapport sur la gestion du patrimoine culturel pour le développement local et régional, préparé par les co-rapporteurs Barbara TOCE (Italie, SOC/G/PD) et Eirini DOUROU (Grèce, SOC/G/PD). Le rapport se concentre sur la compréhension du patrimoine culturel en tant qu'objets matériels d'une part, et en tant que pratiques, connaissances et expériences immatérielles d'autre part. Soulignant que l'Europe traverse une crise d'identité, où les politiques identitaires opposent différentes communautés les unes aux autres, les rapporteurs ont appelé la communauté internationale à réinvestir dans la coopération internationale et à promouvoir le dialogue entre les communautés. Le rapport souligne le manque d'outils pour la préservation du patrimoine culturel immatériel et l'absence de systèmes de gouvernance inclusifs. Il encourage les autorités nationales à adopter une approche de "tourisme responsable" et à soutenir financièrement les grandes initiatives européennes en matière de patrimoine culturel, telles que les capitales européennes de la culture ou les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Le rapport sera présenté au Congrès avant l'été.

La Commission a également adopté un rapport préparé par les co-rapporteurs Thomas ANDERSSON et Ilur METSHIN sur le travail des jeunes. Le rapport identifie les jeunes comme des partenaires précieux pour les autorités publiques, qui doivent assurer des conditions de vie et de travail permettant de mener à bien un travail de jeunesse efficace. Il invite les autorités locales et régionales à engager un dialogue avec les jeunes, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques innovantes en faveur de la jeunesse et à investir des ressources humaines et financières suffisantes pour offrir une formation aux animateurs de jeunesse et des espaces où ils peuvent se développer. Le rapport souligne également la nécessité d'accorder une attention particulière à la situation des jeunes isolés ou défavorisés. Les rapporteurs ont souligné que les jeunes sont de plus en plus actifs face aux problèmes auxquels les sociétés sont confrontées aujourd'hui, tels que l'intégration des réfugiés, la sensibilisation à l'environnement et la réponse à la crise causée par la COVID-19, soit en première ligne en tant que travailleurs de la santé, soit en tant que chercheurs, militants, innovateurs et communicateurs.

En outre, la Commission a débattu de la préparation d'un nouveau rapport sur le rôle et les responsabilités des gouvernements locaux dans la protection des personnes LGBTI+. Elle a dénoncé le "recul" observé dans de nombreux pays en ce qui concerne leurs droits, appelant l'Europe à inverser d'urgence la tendance. Elle a également décidé d'effectuer une mission d'enquête en Pologne, à la demande des membres du Sejm polonais (Intergroupe parlementaire sur l'égalité des droits de la communauté LGBTI et Intergroupe parlementaire sur les villes), qui ont attiré l'attention du Congrès sur les attaques et la discrimination croissantes à l'encontre des personnes LGBTI en Pologne, où de nombreuses villes et régions ont approuvé des déclarations contre la soi-disant "idéologie LGBT" et les chartes familiales".

Lors de sa réunion à distance du **10 février 2021**, la Commission a débattu de ces deux rapports. Le rapport sur le rôle et les responsabilités des autorités locales et régionales dans la protection des personnes LGBTI décrit les différentes façons dont le non-respect des engagements internationaux ou la législation adoptée affecte la vie des personnes LGBTI. Il fournit des exemples de bonnes pratiques de villes et de régions qui ont adopté des politiques et des législations et pris des mesures pour défendre les droits des personnes LGBTI. Il appelle les autorités locales et régionales à intégrer l'égalité LGBTI dans leurs politiques et à introduire une législation interdisant les discours et les crimes haineux. Le rapport fournit aux autorités locales et régionales des recommandations politiques concrètes pour promouvoir les droits sociaux, l'inclusion et le bien-être des citoyens LGBTI et pour assurer la sécurité des jeunes LGBTI à l'école. Il invite les gouvernements des États membres à élaborer des plans d'action nationaux sur l'anti-discrimination et l'inclusion des LGBTI et à recueillir des données sur ces questions. La recommandation et la résolution seront présentées pour adoption au Congrès avant l'été.

Le rapport de la mission d'enquête résume les conclusions de la délégation qui a recueilli des informations sur l'augmentation des attaques et des discriminations à l'encontre des personnes LGBTI en Pologne, s'adressant à des interlocuteurs tels que le gouvernement, les parlementaires, le Commissaire aux droits de l'homme, les autorités locales et régionales et leurs associations, ainsi que les ONG. Elle s'est concentrée sur la question des chartes familiales et des résolutions adoptées contre la soi-disant "idéologie LGBT". Le rapport, rédigé par les co-rapporteurs Andrew BOFF (Royaume-Uni, RCE) et Yoomi RENSTRÖM, (Suède, SOC/G/PD), souligne que ces documents sont préjudiciables aux droits, à la sécurité et au bien-être des personnes LGBTI en Pologne et contraires au rôle crucial que les autorités territoriales devraient jouer dans la défense des droits des citoyens et la promotion du dialogue et de la cohésion sociale. Il souligne que le cadre législatif et l'action gouvernementale présentent des lacunes dans la protection des personnes LGBTI et devraient être améliorés. Le Comité a accepté de préparer une résolution appelant les autorités locales et régionales polonaises à retirer leurs déclarations et leurs chartes familiales et à développer des politiques qui protégeront les droits des groupes vulnérables. Cette résolution sera présentée pour adoption au Congrès avant l'été.

Les prochaines réunions des trois Commissions se tiendront le 23 mars (élections) et en mai 2021.

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING

La mission principale du Congrès est le suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres par l'évaluation de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

En raison de l'impossibilité d'effectuer des visites de suivi dans les États membres à la suite des mesures sanitaires liées à la COVID-19, le monitoring des Pays-Bas, de la Bulgarie, de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan, de l'Irlande, de l'Espagne et de l'Allemagne, initialement prévues dans le programme de travail de 2020, ont d'abord été reportées, avant que le Congrès ne décide d'introduire un nouveau format de réunions virtuelles en tant que procédure temporaire. Le premier monitoring de ce format à distance a été effectué avec la Bulgarie, suivi par les Pays-Bas puis l'Azerbaïdjan.

Visites de monitoring à distance

Bulgarie, 14 - 15 décembre 2020

Des réunions à distance ont été organisées dans le cadre du monitoring de la Bulgarie afin d'évaluer la mise en œuvre des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale dans le pays. La délégation composée des rapporteurs du Congrès, Bryony RUDKIN (Royaume-Uni, SOC/V/PD) et Randi MONDORF (Danemark, GILD) a participé le premier jour à une réunion conjointe avec les membres de la délégation bulgare au Congrès ainsi qu'avec des représentants de l'Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie (NAMRB) et de l'Association nationale des présidents de conseils municipaux (NACMC). Les rapporteurs ont également eu un échange de vues avec le maire de la ville de Sofia et le président de la Cour constitutionnelle. Le 15 décembre, la délégation a rencontré le vice-ministre du développement régional et des travaux publics, des représentants du ministère des finances et du médiateur, ainsi que des représentants de la Cour des

comptes nationale, le maire de la municipalité de Silistra et le maire adjoint de la municipalité de Bolyarovo. Le rapport qui en découle sera soumis pour adoption à la Commission de Monitoring.

Pays-Bas, 25-27 janvier 2021

Une délégation du Congrès comprenant Vladimir PREBILIČ et Róbert-Csongor GRÜMAN a mené une série de réunions à distance pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale aux Pays-Bas. La délégation a tenu des réunions en ligne avec les associations nationales des municipalités (VNG) et des provinces (IPO) ainsi qu'avec la délégation nationale des Pays-Bas au Congrès. Elle a également rencontré les maires de La Haye et de Gemert-Bakel, ainsi que le maire adjoint d'Enschede. Des réunions ont également eu lieu avec les autorités nationales, notamment le ministre de l'intérieur et des relations au sein du royaume, le président de la commission permanente de l'intérieur, le vice-président du Conseil d'État et le médiateur national, ainsi qu'avec les autorités régionales, notamment le directeur de la Cour des comptes de la Randstad et le ministre régional de la province de Hollande méridionale. Le rapport qui en découle sera soumis pour adoption à la Commission de Monitoring.

Azerbaïdjan, 23 - 25 février 2021

Une délégation du Congrès, composée des co-rapporteurs Bernd VÖHRINGER (Allemagne, PPE/CCE) et Stewart DICKSON, a effectué le monitoring du respect de la Charte européenne de l'autonomie locale par l'Azerbaïdjan depuis le dernier suivi en 2012. Les rapporteurs ont rencontré en ligne la délégation nationale de l'Azerbaïdjan au Congrès, les associations nationales des autorités locales et régionales, le président de la commission parlementaire des relations régionales de l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle, la Cour des comptes et le commissaire aux droits de l'homme de l'Azerbaïdjan ainsi que le vice-ministre de la justice, le chef du Centre de travail avec les municipalités et le ministère des finances, le pouvoir exécutif de Bakou et d'autres autorités locales. Le rapport qui en découle sera ensuite examiné par la Commission de monitoring.

Recommandations adoptées

Portugal, 28 septembre 2020

Dans la Recommandation 445(2020) sur la démocratie locale et régionale au Portugal adoptée par le Forum statutaire le 7 décembre 2020, à la suite de deux visites de suivi en juin 2019 et en novembre 2019 des rapporteurs Xavier CADORET et David ERAY, le Congrès salue les progrès réalisés par le Portugal dans le domaine de la gouvernance locale et régionale. Il se félicite que la Constitution portugaise accorde une place importante à l'autonomie locale et régionale et que les réformes menées au niveau local depuis 2013 aient apporté des améliorations dans le domaine économique, social et administratif. Toutefois, elle exprime également sa préoccupation quant au fait que les collectivités locales et leurs associations représentatives ne sont pas systématiquement consultées sur la base d'une procédure claire, généralement contraignante et opérationnelle, que certaines municipalités ne bénéficient pas d'un soutien financier adéquat de la part de l'État et que les collectivités locales et régionales ne disposent pas d'une autonomie suffisante en matière de fiscalité.

Le Congrès recommande de donner aux collectivités locales une plus grande autonomie en matière de fiscalité locale et de mettre en place des programmes d'aide spéciaux pour permettre aux municipalités en difficulté financière de rééquilibrer leur budget. Le Congrès préconise également que le Portugal mette en place une procédure de consultation systématique des collectivités locales et régionales sur toute question les concernant directement et accorde aux associations représentant les intérêts des collectivités locales le droit de saisir directement la Cour constitutionnelle.

Après l'adoption de la recommandation, un échange de vues a eu lieu avec Jorge BOTELHO, secrétaire d'État à la décentralisation et aux autorités locales du Portugal, qui a déclaré que la réforme de la décentralisation qui est menée au Portugal permettra aux municipalités de jouer un rôle plus important dans la gestion du budget national et a souligné que la pandémie de COVID-19 a montré l'importance de gouvernements locaux forts.

Autriche, 28 septembre 2020

Adoptée par le Forum statutaire du 7 décembre 2020, la Recommandation 446(2020) sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Autriche - suite à une visite de suivi effectuée en décembre 2019 par les co-rapporteurs Marc COOLS et Andrew DISMORE - se félicite des réformes en Autriche qui ont clarifié la répartition des compétences entre la Fédération, les Länder et les autorités municipales. Il salue également l'introduction des tribunaux administratifs des Länder pour renforcer le fédéralisme autrichien. Mais il souligne également les défis à relever, notamment l'autonomie fiscale

insuffisante des municipalités et des Länder. Les rapporteurs ont regretté que les collectivités locales et régionales n'aient pratiquement aucune liberté d'action en matière de fiscalité locale et soient trop dépendantes des transferts intergouvernementaux, qualifiant ce manque d'autonomie fiscale de "problème récurrent". La recommandation invite le gouvernement autrichien à élargir le pouvoir de lever des impôts des Länder et des municipalités, en leur donnant une plus grande liberté de fixer les taux et l'assiette de leurs impôts de source propre. Selon le rapport, cela renforcera l'autonomie et la responsabilité fiscales locales et garantira la viabilité financière et la résilience à long terme des administrations infranationales. Parmi les autres questions soulevées, la législation pénale sur l'abus de confiance (Untreue) continue d'imposer une responsabilité personnelle disproportionnée aux maires. Le Congrès demande instamment aux autorités fédérales autrichiennes de réviser cette législation, qui garantirait aux élus locaux le libre exercice de leur mandat conformément à l'article 7 de la Charte.

A l'issue du débat, un échange de vues a eu lieu avec Karoline EDTSTADLER, ministre fédérale de l'Union européenne et de la Constitution à la Chancellerie fédérale d'Autriche, qui a indiqué que l'évaluation de la fiscalité locale et de la responsabilité des maires était à l'ordre du jour du gouvernement autrichien.

Missions d'enquête

Lettonie, 7 décembre 2020

Dans la Recommandation 447(2020) adoptée le 7 décembre 2020, le Congrès a exprimé son inquiétude quant à la détérioration de la démocratie locale en Lettonie depuis son dernier rapport en 2018, en particulier le manque de consultation dans le cadre de la réforme administrative territoriale. Le rapport a été préparé après une mission d'enquête menée en décembre 2019 suite à une plainte adressée au Congrès par l'Association lettone des autorités locales et régionales concernant les modalités d'une vaste réforme territoriale qui a été adoptée en juin dernier, malgré les appels du Congrès à reporter la promulgation de la loi afin de permettre une consultation adéquate avec les autorités locales lettones et leur association. Dans leur déclaration, les co-rapporteurs Xavier CADORET et Marc COOLS ont regretté que ce soit une occasion manquée pour la Lettonie d'adopter une réforme territoriale en pleine conformité avec la Charte européenne de l'autonomie locale qu'elle a ratifiée, d'autant plus qu'elle conduit à une réduction massive du nombre de collectivités locales et de leur autonomie financière.

Dans la recommandation adoptée, le Congrès appelle les autorités lettones à renforcer la responsabilité des collectivités locales dans la gestion financière en adoptant des mesures législatives et réglementaires et à veiller à ce que le transfert de responsabilités au niveau local s'accompagne des ressources financières correspondantes. En outre, les autorités lettones sont invitées à réviser le cadre juridique régissant la suspension du président d'une municipalité ou d'un conseil municipal et la dissolution du conseil afin de réduire le pouvoir discrétionnaire du ministre (comme c'est le cas à Riga) d'activer ces mécanismes en fournissant un cadre juridique plus précis pour les cas et les conditions dans lesquels ces mesures peuvent être utilisées.

Le précédent rapport de suivi sur la Lettonie a été adopté en 2018.

B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le monitoring politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, le Congrès a adopté un rapport sur les élections locales et régionales en temps de crise (voir I. AGENDA POLITIQUE / FOCUS) et a décidé de mettre en œuvre une stratégie comprenant des alternatives à l'envoi de délégations d'observateurs sur le terrain remplacées par une procédure d'observation à distance. Cette procédure reste exceptionnelle et n'est pas destinée à remplacer de véritables missions d'observation électorale.

Missions d'observation à distance

Ukraine, 25 octobre 2020

A l'invitation des autorités ukrainiennes, le Congrès a mené une procédure d'observation à distance des élections locales en Ukraine qui ont eu lieu le dimanche 25 octobre 2020. La délégation était composée des membres du Congrès représentés au Conseil des élections démocratiques/Commission de la Venise, Stewart DICKSON, Jos WIENEN, Rosaleen O'GRADY (Irlande, GILD) et Vladimir PREBILIĆ. Suite aux briefings en ligne avec un large éventail d'acteurs électoraux qui ont eu lieu les 19 et 20 octobre, la procédure à distance a été complétée par un débriefing en ligne avec un observateur local domestique qui a visité les bureaux de vote à Kiev et dans les environs lors de la journée des élections au nom du Congrès.

La délégation du Congrès a reconnu les circonstances extraordinaires dans lesquelles les élections se sont déroulées, non seulement au vu de la pandémie de COVID-19, mais aussi en ce qui concerne la décentralisation et la réforme constitutionnelle et les récents amendements au Code électoral de l'Ukraine qui ont fondamentalement changé le système électoral. Elle s'est félicitée en particulier du fait que certaines des recommandations de longue date du Congrès ont été mises en œuvre par l'Ukraine avant les élections d'octobre, notamment le droit de vote des personnes déplacées qui ont pu, pour la première fois, s'inscrire pour voter dans les circonscriptions de leur résidence actuelle. La question de la privation du droit de vote des PDI en Ukraine est depuis longtemps au centre des préoccupations du Congrès et diverses activités ont été menées pour parvenir à ce changement historique. Dans le même temps, il est regrettable que seuls quelque 100 000 citoyens ukrainiens aient fait usage de cette nouvelle disposition sur un million de personnes déplacées en Ukraine, selon les estimations.

Suite à la procédure à distance, un rapport d'information a été rédigé et présenté au Bureau du Congrès le 26 novembre 2020. Le Congrès poursuivra son dialogue politique avec les autorités ukrainiennes et utilisera ce rapport d'information comme base pour développer des activités de coopération avec l'Ukraine, en particulier en ce qui concerne les questions électorales et le droit de vote au niveau local.

Lors d'une conférence nationale virtuelle sur "les élections locales de 2020 : Leçons apprises et recommandations" organisée par la Commission électorale centrale d'Ukraine, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), le coordinateur des projets de l'OSCE en Ukraine et le Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine le 27 janvier 2021, Stewart DICKSON a présenté les conclusions du rapport d'information sur les élections locales en Ukraine aux principales parties prenantes des élections. Ils ont échangé leurs opinions sur divers sujets, tels que le renforcement des capacités des commissions électorales ; le rôle des partis politiques dans les élections locales ; les défis posés par la pandémie de COVID-19 ; et l'introduction potentielle d'instruments et de technologies électroniques pendant les élections (voir V. COOPÉRATION EXTÉRIEURE ET PARTENARIATS) .

Bosnie-Herzégovine, 15 novembre 2020

Le Congrès a mené une procédure d'observation à distance, les 29 et 30 octobre, des élections locales qui doivent avoir lieu en Bosnie-Herzégovine le 15 novembre 2020, à l'invitation des autorités du pays. La délégation était composée des membres du Congrès représentés au Conseil des élections démocratiques/Commission de la Venise, Stewart DICKSON, Jos WIENEN, Rosaleen O'GRADY, Vladimir PREBILIC et Randi MONDORF. La délégation a tenu plusieurs réunions d'information en ligne avec les parties prenantes au processus électoral, en particulier avec le président de la Commission électorale centrale de BiH, ainsi qu'avec les représentants de la communauté internationale à Sarajevo, l'Association des autorités locales de la Republika Srpska, l'Association des municipalités et des villes de la Fédération de BiH, et les médias, avec le chef de la délégation de BiH au Conseil de l'Europe et le président de la Fédération de BiH et les membres de la délégation du Congrès en BiH, ainsi qu'avec les candidats à la mairie et les représentants des partis politiques se présentant aux élections et les représentants de plusieurs ONG nationales. La coopération avec les observateurs nationaux a été renforcée afin de soutenir la mission virtuelle et de fournir des informations de première main sur les événements du jour des élections.

Mostar, 20 décembre 2020

Se félicitant du fait que, pour la première fois depuis plus d'une décennie, les citoyens de la ville de Mostar en Bosnie-Herzégovine (BH) pourront voter au niveau local le 20 décembre 2020, une délégation du Congrès menée par Stewart DICKSON, a conduit une procédure d'observation à distance avant les élections de dimanche, suite à une invitation des autorités du pays. Des réunions en ligne se sont tenues le 17 décembre avec les différents interlocuteurs à Sarajevo et Mostar, dont le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, le président de la Commission électorale centrale de

Bosnie-Herzégovine, des représentants d'ONG nationales ainsi que des partis politiques, notamment le SDP de Bosnie-Herzégovine à Mostar, le SDA de Mostar et la coalition SNSD et SDS "Ostajte ovdje - Zajedno za naš Mostar" (Restez ici - ensemble pour notre Mostar). La délégation a noté l'ampleur de cette élection historique, en particulier pour les jeunes, puisque nombre d'entre eux voteront au niveau local pour la première fois de leur vie.

Recommandations adoptées

Élections locales en République de Moldova

Dans la Recommandation 443 (2020) préparée par le chef de mission de la délégation d'observation du Congrès aux élections d'octobre 2019 en République de Moldova, Vladimir PREBILIC, et adoptée par le Forum statutaire le 28 septembre, le Congrès a appelé les autorités moldaves à améliorer le cadre juridique et la gestion pratique des processus électoraux. Le Congrès se félicite que les élections locales d'octobre 2019 en Moldova aient été efficacement administrées et que le jour du scrutin ait été, en général, calme et ordonné. Il reconnaît également les efforts déployés par les autorités moldaves pour améliorer le cadre juridique des élections, en particulier les amendements visant à améliorer le financement des partis politiques et la réglementation des campagnes électorales, mais regrette que ces amendements aient été adoptés peu avant les élections, une pratique qui est contraire au Code de bonne conduite en matière électorale de la Commission de Venise. Le Congrès invite les autorités à apporter un certain nombre d'améliorations, notamment en révisant les dispositions trop restrictives relatives à l'enregistrement des candidats indépendants, en renforçant la participation des femmes en politique en tant qu'électrices et candidates, en renforçant les pouvoirs de contrôle et d'exécution des organes chargés de l'administration des élections, le contrôle des médias et la supervision des questions financières.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès accompagne les collectivités locales dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis de leurs citoyens et il les accompagne dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, notamment en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des fondamentaux humains et sociaux des droits de l'homme et de l'inclusion des populations vulnérables.

Il initie des réflexions et des projets sur ces sujets et contribue activement aux travaux menés à cet égard au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen plus généralement.

A. JEUNESSE

Gianluca ROSSINO (Italie), jeune délégué au Congrès a présenté le rôle du Congrès dans la promotion de la participation des jeunes lors de la table ronde en ligne "L'Europe se localise" : Soutenir le travail des jeunes au niveau municipal", organisée le 20 octobre 2020 par Jint vwz, une agence nationale de l'UE pour Erasmus+ basée à Bruxelles. Il a attiré l'attention sur le rapport récemment adopté par le Congrès qui fournit des lignes directrices aux collectivités locales et régionales pour renforcer le travail de jeunesse et sur des textes et outils normatifs tels que la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes et la Charte européenne du travail local de jeunesse et sa boîte à outils.

L'initiative du Congrès "Rajeunir la politique" vise à promouvoir la participation des jeunes à la vie publique et au processus décisionnel aux niveaux local et régional. Depuis 2014, ce projet "Jeunes délégués" permet à des jeunes des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe de participer aux sessions et aux réunions des commissions, en contribuant aux discussions sur les sujets à l'ordre du jour. En 2020, les jeunes délégués du Congrès ont travaillé sur des projets de terrain pour analyser le rôle des autorités locales et régionales pendant la pandémie de COVID-19. Ces projets couvrent des sujets tels que la diffusion de fausses informations sur la COVID-19, le manque de transparence, la discrimination et les stéréotypes dans les écoles, la distanciation ethnique dans les pays en conflit et post-conflit, et le développement durable.

Tina NOVAK (Croatie), jeune déléguée, s'est adressée au Conseil international de l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA) lors d'une table ronde sur "La participation des jeunes à la démocratie et à l'élaboration des politiques au niveau international" le 12 novembre 2020. Elle a souligné le rôle fondamental que jouent les institutions internationales dans la promotion de la

participation politique des jeunes, citant le projet des jeunes délégués du Congrès comme un bon exemple de la contribution des jeunes au fonctionnement des organisations internationales.

Lors de l'atelier sur "Le travail de jeunesse comme partie intégrante des politiques de jeunesse dans les États membres" qui s'est tenu le 9 décembre 2020 pendant la 3e Convention européenne sur le travail de jeunesse, le porte-parole thématique du Congrès sur la jeunesse, Thomas ANDERSSON, a rappelé la diversité des politiques existantes dans les États membres et a réitéré le rôle clé des collectivités locales et régionales pour garantir que le travail de jeunesse bénéficie d'une reconnaissance appropriée et des ressources qu'il mérite. Les domaines dans lesquels le travail de jeunesse a un impact significatif ont été identifiés par le Congrès et comprennent la facilitation de l'intégration des réfugiés, la lutte contre la radicalisation et la mise en œuvre des ODD des Nations Unies.

Le Congrès soutient le travail de jeunesse comme l'une des priorités de la stratégie sectorielle du Conseil de l'Europe pour la jeunesse en 2030.

B. ÉGALITÉ DES GENRES

Le Congrès continue de contribuer aux objectifs stratégiques du Conseil de l'Europe (adopté par le Comité des Ministres en mars 2018) pertinents pour les responsables politiques locaux et régionaux, en gardant également à l'esprit les objectifs de développement durable des Nations Unies, et en particulier l'Objectif 5 (atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles). Au cours du prochain exercice biennal, l'accent sera mis sur la lutte contre le sexisme en politique aux niveaux local et régional ainsi que sur l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et mesures.

Lors du webinaire sur les "Solutions intersectorielles pour éliminer la violence contre les femmes et les filles dans les zones rurales", organisé à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales le 15 octobre 2020, Jelena DRENJANIN a souligné que la participation politique des femmes est un élément clé pour l'égalité des sexes, la démocratie locale et le développement des zones rurales. Elle a appelé à la suppression des obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour parvenir à une représentation équilibrée. Elle a notamment fait référence à l'application de quotas qui s'est avérée efficace dans les conseils municipaux de plusieurs États membres du Conseil de l'Europe. Au sein du Congrès lui-même, le système de quotas a permis de faire entrer plus de 40 % de femmes dans les délégations nationales, mais la rapporteuse a souligné qu'il faut lutter contre une culture du sexisme et de la violence sexiste qui maintient les femmes en dehors de la politique. Outre ces obstacles, les femmes des zones rurales sont confrontées à des difficultés spécifiques telles que les problèmes d'accès, le manque de fonds et les infrastructures limitées. Elle a déclaré que la présence des femmes au sein des gouvernements locaux contribuerait non seulement à améliorer l'égalité des sexes en général, mais aussi au développement des zones rurales", a-t-elle conclu, dans le cadre de la série de webinaires "Mille façons de résoudre nos problèmes" : Prévenir et répondre à la violence contre les femmes dans une perspective intersectorielle", organisée conjointement par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et ONU Femmes.

S'exprimant lors de la 18e réunion de la Commission de l'égalité des genres du Conseil de l'Europe (CEG), qui s'est tenue en ligne le 22 octobre 2020, Jelena DRENJANIN a souligné que la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la représentation politique est essentielle au fonctionnement de la démocratie représentative. Elle a rappelé les nombreux obstacles qui s'opposent encore à la pleine participation des femmes : sexisme, violence, discours de haine, cyberintimidation, difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle, stéréotypes et attitudes négatives. Elle a présenté le rapport sur "La lutte contre le sexisme à l'égard des femmes en politique aux niveaux local et régional" adopté par le Congrès en 2020, qui appelle à un ensemble de mesures pour protéger et soutenir les femmes occupant des fonctions politiques ainsi que les candidates avant et pendant les élections, sensibiliser les partis politiques et le public à la violence à l'égard des femmes en politique, collecter et partager les bonnes pratiques à cette fin et favoriser la coopération avec les organisations de la société civile, les universités et le secteur privé.

Jelena DRENJANIN a participé au lancement du cours en ligne sur "L'intégration de la dimension de genre au niveau local en Ukraine" le 11 décembre 2020. S'exprimant lors de la table ronde sur l'égalité des sexes au niveau local et la nécessité d'une meilleure compréhension et d'une meilleure sensibilisation, elle a souligné que surmonter l'inégalité des sexes et la discrimination fondée sur le sexe est comme une goutte d'eau qui fait un trou dans la pierre. Le Secrétaire général du Congrès a pour sa part, souligné que la promotion d'une perspective de genre dans l'action politique locale et

l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de participer à la vie politique locale sont essentielles pour la protection des droits de l'homme et le fonctionnement de la démocratie. (voir V. COOPÉRATION EXTERNES ET PARTENARIATS).

C. SEMAINE EUROPEENNE DE LA DEMOCRATIE LOCALE (SEDL)

En 2020, 204 collectivités locales et régionales et leurs associations de 19 pays ont participé à l'initiative de la SEDL et ont fait état de plus de 500 événements sur le thème "Démocratie locale : construire la confiance". Des activités de la SEDL ont été organisées tout au long de l'année, la principale ayant eu lieu dans la semaine du 15 octobre 2020. Dans le contexte des mesures restrictives dues à la pandémie COVID-19, la plupart des activités ont été organisées à l'aide d'outils en ligne pour communiquer avec les citoyens.

Le 9 octobre 2020, un webinaire de sensibilisation "La SEDL à l'ère numérique" a eu lieu avec la participation du porte-parole thématique de la SEDL, Bryony RUDKIN et du Secrétaire général du Congrès. La réunion a rassemblé plus de 30 participants, dont les coordinateurs nationaux de la SEDL des États membres du Conseil de l'Europe, les secrétaires des délégations marocaine et tunisienne, et des orateurs invités (la municipalité de Valongo au Portugal, l'Union des communautés d'Arménie et la municipalité de Beşiktaş en Turquie), afin de partager l'expérience acquise dans l'organisation des activités de la SEDL pendant la pandémie.

Le 12 février 2021, le Bureau du Congrès a décerné le titre annuel de "Partenaire de la Semaine européenne de la démocratie locale" pour 2020 à 19 collectivités locales et régionales et à une association en reconnaissance de leur engagement et de leur participation active à l'initiative de la SEDL.

La réunion annuelle de coordination de la SEDL s'est tenue en ligne le 26 février 2021. Présidée par Bryony RUDKIN, la réunion a rassemblé 85 participants - les coordinateurs nationaux de la SEDL ainsi que des élus locaux et des fonctionnaires municipaux de 15 pays (Albanie, Belgique, Bulgarie, Allemagne, Grèce, Portugal, République de Macédoine du Nord, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Turquie, Ukraine, Maroc et Tunisie). Les participants ont évalué l'édition 2020, ont partagé leurs meilleures pratiques et ont convenu de proposer au Bureau du Congrès un nouveau thème pour la SEDL en 2021 et 2022, axé sur la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience au niveau local. A l'issue de la réunion en ligne, la porte-parole a présenté les certificats de partenaires de la SEDL 2020.

D. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

Le 18 novembre 2020, le Président du Conseil général du Bas-Rhin et membre du Congrès, Frédéric BIERRY (France, PPE/CCE), a participé au lancement de la 9ème édition du Forum mondial de la démocratie sous le thème " La démocratie peut-elle sauver l'environnement ? » en présence de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, de la ministre française de la Transition écologique et de la Maire de Strasbourg, par le biais de messages vidéo. Il a rappelé que la protection de l'environnement est un enjeu majeur à tous les niveaux de gouvernance et que le niveau local a un rôle clé à jouer dans ce domaine. Il a appelé à promouvoir la compétence des collectivités locales et régionales en matière de protection de l'environnement et a souligné le soutien que le Congrès pourrait apporter en la matière, en proposant par exemple un texte additionnel à sa Charte européenne de l'autonomie locale. A l'occasion de la nouvelle campagne du Forum "12 mois, 1 question", qui se déroulera tout au long de 2021, le Congrès a organisé deux événements : l'un, conjointement avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur le thème de la démocratie délibérative pour le climat, et l'autre sur les initiatives locales pour l'environnement.

Le 18 janvier 2021, le Congrès et l'Assemblée parlementaire ont organisé une table ronde sur la démocratie représentative contre la crise climatique. Dans son discours d'ouverture, Gunn Marit HELGESEN a souligné que la lutte contre le changement climatique ne peut réussir que si les élus locaux et régionaux apportent une contribution décisive aux mesures décidées au niveau national et international. La table ronde était divisée en deux sessions, axées sur le rôle et la responsabilité des parlementaires et des élus locaux dans la lutte contre le changement climatique, avec la participation de Gunn Marit HELGESEN et Magnus BERNTSSON, Président de l'Assemblée des régions d'Europe (Suède, PPE/CCE) ; et sur la traduction des normes et engagements internationaux et régionaux en actions et en résultats pratiques aux niveaux local et national, avec la participation du porte-parole du Congrès sur le changement climatique et l'environnement, Vladimir PREBILIČ, du porte-parole du CCRE sur le climat et administrateur politique du Pacte des Maires pour le Climat et l'Energie - Europe

Belinda GOTTARDI (Italie, SOC/G/PD) et du Président de « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU) Mohamed BOUDRA, Maire d'Al Hoceima et Président de l'Association Marocaine des Présidents de Conseils Locaux (AMPC).

Le 19 janvier 2021, le Vice-Président du Congrès Karl Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC/G/PD) a participé au Forum Talk de janvier, organisé par le Forum mondial pour la démocratie sur le thème "Donner une voix plus forte aux citoyens au-delà des urnes". Il a souligné l'importance d'utiliser les assemblées de citoyens comme mécanisme de démocratie délibérative et a présenté l'exemple de l'assemblée de citoyens de sa Communauté germanophone de Belgique, en précisant que le Congrès préparait un rapport sur "La démocratie délibérative au niveau local et régional".

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Comité des Ministres

Le Président et le Secrétaire Général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.

Communication du Secrétaire général aux Délégués au Comité des Ministres, 8 juillet 2020

Andreas KIEFER a mis l'accent sur le rôle des autorités locales et régionales en tant qu'acteurs clés et sur le Congrès avec ses activités de soutien dans la pandémie de COVID-19 et les leçons tirées afin de respecter la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit dans les villes et les municipalités, même dans des situations extraordinaires. Il a souligné que dans cette grave crise sanitaire, sociale et économique qui touche tous les États membres, les collectivités locales et régionales se trouvent en première ligne dans leurs communautés. Les dirigeants du Congrès ont été très heureux que ce rôle clé ait été reconnu par les chefs de gouvernement, le Président du Comité des Ministres, la Secrétaire générale et que le Conseil de l'Europe soit conscient du rôle et des contributions que les collectivités locales et régionales - via le Congrès - peuvent apporter à l'Organisation. Il a souligné certaines réalisations concrètes du Congrès au cours de cette période, notamment la mise en place d'une plateforme en ligne présentant l'action des collectivités locales et régionales pendant la pandémie, afin de répondre rapidement au besoin d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI)

Harald BERGMANN a participé à la 84e réunion plénière de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le 2 décembre 2020. Il a souligné que les temps difficiles que traversent les sociétés n'ont pas amélioré le paysage déjà inquiétant des manifestations de racisme, d'intolérance, de discrimination et de violence que nous connaissons en Europe. Il a exposé les activités récentes du Congrès sur la situation des personnes LGBTI en Europe, qui continue à se détériorer, en informant sur la récente mission d'enquête en Pologne sur la situation des personnes LGBTI et a fait référence aux exemples de bonnes pratiques et de stratégies compilés dans le premier volume du Manuel des droits de l'homme, publié en 2018 sur le droit à la non-discrimination, en ce qui concerne les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les Roms et les Gens du voyage et les personnes LGBTI (voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES STATUTAIRES).

Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)

Andreas KIEFER s'est adressé à la plénière à distance de la Commission européenne sur la démocratie et la gouvernance le 26 novembre 2020, soulignant que le dialogue et la coopération avec les institutions du Conseil de l'Europe sont essentiels pour les travaux du Congrès. Il a notamment évoqué les activités du Congrès durant la pandémie et a appelé à unir les forces à tous les niveaux pour surmonter la grave crise qu'elle a provoquée. Il a souligné qu'en temps de crise, la Charte européenne de l'autonomie locale, sur laquelle repose le travail du Congrès, fournit la base juridique permettant aux

États membres de défendre les principes de la démocratie et de l'autonomie locales et d'élaborer des réponses pour assurer le fonctionnement des institutions démocratiques à tous les niveaux.

Comité directeur pour la Culture, le Patrimoine et le Paysage (CDCPP)

Lors de la session plénière du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) qui s'est tenue en ligne le 12 novembre 2020, Barbara TOCE a présenté le rapport du Congrès sur "Cultures sans frontières" : Gestion du patrimoine culturel pour le développement local et régional" (voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS).

Commission sur l'égalité des genres

Jelena DRENJANIN a participé à la 18e réunion de la Commission de l'égalité des genres (CEG) du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue en ligne le 22 octobre 2020 (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

Comité ad hoc sur l'Intelligence Artificielle

Andrew DAWSON a participé à la réunion ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) le 7 juillet 2020. Il a souligné que les collectivités locales et régionales font un usage croissant de l'intelligence artificielle dans la fourniture de services aux citoyens et que, ces dernières années, le Congrès a mis l'accent sur les questions liées à l'information et à l'utilisation des nouvelles technologies. En particulier, la Commission de la gouvernance a préparé un rapport sur "Des données ouvertes pour de meilleurs services publics". Dans ce rapport, adopté en 2017, le Congrès encourage les collectivités locales et régionales à rendre les ensembles de données ouverts à l'ensemble de la population tout en garantissant la protection des données. Le Congrès appelle également les États membres à reconnaître l'importance des données ouvertes pour le renforcement de la démocratie locale et à fournir des lignes directrices dans ce domaine. La Commission a également préparé un rapport sur "Les villes intelligentes : opportunités et défis pour la démocratie" qui a été adopté le 15 septembre 2020 (voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS). M. Dawson a suggéré d'ajouter un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) traitant spécifiquement de l'intelligence artificielle.

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin de renforcer la coopération au niveau des rapporteurs et des secrétariats respectifs ainsi que dans des domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

Yoomi RENSTRÖM, co-rapporteur du Congrès sur la Turquie, a participé à la réunion de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire tenue en ligne le 13 novembre 2020. Elle a souligné que la situation des maires et des élus locaux en Turquie, qui continuent d'être détenus et suspendus pour des infractions liées au terrorisme et remplacés par des administrateurs de l'État, est depuis longtemps un sujet de grave préoccupation pour le Congrès. Elle a rappelé que l'avis de la Commission de Venise a confirmé que la décision du Conseil électoral suprême turc de refuser aux candidats gagnants leur mandat légitime est incompatible avec les normes internationales. De même, que les décisions du ministère turc de l'Intérieur de suspendre les maires élus porteraient atteinte à la nature même de l'autonomie locale telle qu'elle est consacrée dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Elle a déclaré que le Congrès regrette qu'en dépit de toutes les missions, recommandations et déclarations antérieures du Congrès, la situation des maires et des élus locaux reste sans solution et continue de se détériorer. Le Congrès est toutefois déterminé à poursuivre le dialogue avec les autorités turques et à offrir conseils et assistance, soulignant que le Congrès est convaincu qu'une stratégie à moyen terme doit être élaborée, en collaboration avec les autorités turques, afin de concilier les conditions de travail déplorable des élus locaux dans le sud-est avec les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le 18 janvier 2021, le Congrès et l'Assemblée parlementaire ont organisé une table ronde sur la démocratie représentative contre la crise climatique (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES)

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT

Le Congrès travaille en étroite coopération avec la Commission de Venise, notamment dans le domaine de l'observation des élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plateforme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes politiques chargés de l'observation des élections dans leurs domaines respectifs.

Les membres du Congrès du Conseil des élections démocratiques sont actuellement les porte-parole thématiques sur l'observation des élections locales et régionales, Jos WIENEN et Stewart DICKSON, Vladimir PREBILIC et Rosaleen O'GRADY.

Dans le cadre de la 69e réunion du Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise, qui s'est tenue en ligne le 7 octobre 2020, Jos WIENEN et Stewart DICKSON ont présenté le nouveau rapport sur les élections locales et régionales dans les situations de crise majeure. Ils ont souligné que le rapport du Congrès établit clairement le noyau minimum des principes fondamentaux des élections démocratiques qui doivent être respectés en toutes circonstances. Le rapport fait également référence aux difficultés d'observation des élections pendant la pandémie actuelle en raison des restrictions de voyage, des mesures de quarantaine et des risques sanitaires. Informant le Conseil des élections démocratiques du rapport du Congrès sur les référendums locaux, qui doit être adopté en février 2021, M. Dickson a souligné l'importance des référendums organisés au niveau local pour résoudre des questions qui sont d'une importance fondamentale pour la vie quotidienne des gens.

D. CENTRE NORD-SUD

Contribution au 26e Forum de Lisbonne

Du 1er au 3 décembre 2020, la 26e édition du Forum de Lisbonne sur le thème "Tirer les leçons de nos défis mondiaux : Renforcer la solidarité" a rassemblé des experts, des militants et des décideurs du monde entier pour échanger au cours de trois ateliers thématiques : "Éducation et conscience citoyenne", "Répondre aux vulnérabilités par l'intersectorialité" et "Dialogue intergénérationnel et protection de l'environnement". Le Forum de Lisbonne a marqué la conclusion de la campagne #SolidAction du Centre Nord-Sud, soutenue par le Congrès depuis son lancement en avril 2020, et qui vise à promouvoir les mobilisations collectives pour la solidarité contre les inégalités.

C'est également dans ce cadre qu'a eu lieu la cérémonie de remise du Prix Nord-Sud 2019 du Centre Nord-Sud, qui a été remis aux deux candidats proposés par le Congrès. Les lauréats sont Nabila HAMZA (Tunisie), conseillère municipale de La Marsa, sociologue et militante féministe en charge du programme de l'Union européenne "Med Dialogue for Rights and Equality" et Leoluca ORLANDO (Italie), maire de Palerme, en reconnaissance de ses efforts pour l'intégration des migrants et les droits de l'homme au niveau local.

Le Congrès a également contribué au Forum de Lisbonne par une exposition virtuelle présentant le travail et les outils développés pour soutenir les villes et les régions dans la lutte contre la pandémie de Covid-19. En particulier, le Congrès a lancé une plateforme en ligne "Covid-19 : réponses locales et régionales" qui fournit un ensemble de ressources et de bonnes pratiques déployées par les autorités locales et régionales européennes, les réseaux partenaires et d'autres organisations.

Réunion du Comité exécutif du Centre Nord-Sud

Représentant le Congrès le 13 novembre 2020, Marc COOLS a souligné que la crise actuelle exigeait un effort d'adaptation et d'innovation de la part de tous les niveaux de gouvernement pour construire un avenir plus durable et plus inclusif.

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Le Congrès et le Comité européen des régions (CdR) de l'Union européenne entretiennent une coopération et des relations de travail étroites, tant au niveau politique qu'au niveau des secrétariats respectifs, sur la base de l'accord de coopération, révisé le plus récemment en mars 2018. Cette coopération se fonde sur la mise en commun de l'objectif de renforcement de la démocratie locale et régionale, de la déconcentration et de l'autonomie en Europe, et sur la complémentarité des actions.

La coopération est menée par le groupe de haut niveau Congrès / CdR (HLG), qui comprend le président du Congrès et ses deux présidents de chambre, ainsi que le président du CdR, le premier vice-président et le président de la commission CIVEX, assistés par les secrétaires généraux respectifs.

Le GHN se réunit au début de l'année pour comparer les agendas politiques, définir les domaines de coopération prioritaires et identifier les possibilités d'actions conjointes. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, une courte réunion du groupe de haut niveau devrait avoir lieu en ligne le 10 juillet, et une réunion régulière est prévue pour décembre.

Les présidents respectifs s'adressent à une session plénière de l'institution de l'autre au moins une fois au cours de leur mandat.

Concrètement, la coopération comprend l'échange régulier d'informations et de documents, la contribution à la préparation des rapports et aux débats dans les commissions / commissions et groupes de travail, les échanges de vues avec les rapporteurs, la participation à des manifestations et réunions statutaires réciproques et l'organisation de des activités conjointes (par exemple, une conférence sur la lutte contre la corruption aux niveaux local et régional).

Les zones géographiques de coopération spécifiques comprennent le partenariat oriental de l'UE, la Méditerranée du Sud et l'Europe du Sud-Est.

Partenariat oriental : le Congrès et le CdR coopèrent au sein de la Conférence des pouvoirs régionaux et locaux du Partenariat oriental (CORLEAP), ainsi qu'au sein du groupe de travail du CdR sur l'Ukraine.

Sud de la Méditerranée : le Congrès et le CdR coopèrent au sein de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) ainsi qu'au Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, où les deux institutions représentent la dimension locale et régionale du quadrilogue.

Europe du Sud-Est : le Congrès et le CdR coopèrent au sein du groupe de réflexion du Congrès sur Mostar (Bosnie-Herzégovine) et du groupe de travail du CdR sur les Balkans occidentaux ; le Congrès partage également ses résultats de suivi et d'observation des élections (par exemple sur la Serbie, la Turquie et la République de Moldova) avec d'autres groupes de travail concernés.

En plus de sa coopération avec le CdR, le Congrès coopère également avec l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) à l'appui de son « approche conjointe » consistant à garantir la mise en œuvre des droits de l'homme aux niveaux local et régional en tant que responsabilité partagée de tous les niveaux de gouvernance.

Réunion du groupe de haut niveau du Congrès et du Comité européen des régions

La réunion du Groupe s'est tenue le 10 juillet 2020 avec la participation, au nom du Congrès, de son président, des présidents de ses chambres et de son Secrétaire général et au nom du CdR, du Président Apostolos TZITZIKOSTAS, du Président de la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX), Mark SPEICH, et du Secrétaire général Petr BLÍŽKOVSKÝ. Les discussions ont porté sur la crise sanitaire causée par la COVID-19 et les réponses apportées aux niveaux local et régional. Les Présidents des deux organisations ont présenté les actions développées pour aider les autorités nationales et les institutions de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à assurer une bonne gouvernance démocratique et le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, même en temps de crise. Parmi les initiatives lancées par les deux organisations figurent la plate-forme d'échange du CdR "We Stand Together #EuropeansAgainstCOVID-19" et la plate-forme "COVID-19 : réponses locales et régionales" développée par le Congrès pour faciliter l'échange de bonnes pratiques entre municipalités, régions et partenaires.

Gunn Marit HELGESEN a présenté les prochains travaux du Congrès et a évoqué plusieurs rapports et discussions à l'ordre du jour des Commissions de monitoring, de la gouvernance et des questions d'actualité en septembre, qui débattront de plusieurs questions soulevées par la crise liée à la COVID-19 : la sauvegarde de la Charte européenne de l'autonomie locale, les défis de la gouvernance à plusieurs niveaux et la protection des minorités dans les villes et les régions. Le Président du CdR a également félicité M. Knape et le Congrès pour le lancement du projet visant à soutenir le processus d'élections locales dans la ville de Mostar en Bosnie-Herzégovine.

En septembre 2020, le Congrès a contribué au rapport annuel du Baromètre régional et local du CdR, qui s'est concentré sur l'impact de la pandémie COVID-19 et sur le rôle crucial des collectivités locales et régionales dans la réponse à la crise. Le rapport a été présenté par le Président du CdR, Apostolos TZITIKOSTAS, le 12 octobre lors de la 140e session plénière du CdR, organisée avec la participation, entre autres, du Président de la Commission européenne et du Président du Congrès. Il a présenté certaines des principales conclusions et recommandations concernant les mesures juridiques et procédurales nécessaires pour sauvegarder la capacité d'action des municipalités, des villes et des régions et maintenir la légitimité démocratique de leur action en temps de crise.

La prochaine réunion du groupe de haut niveau est prévue pour avril 2021.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Lors de la réunion en ligne sur "La voie vers des municipalités et régions durables et résilientes", organisée par le CCRE, le Président du Congrès a rappelé que garantir l'exercice des droits de l'homme est une responsabilité partagée par tous les niveaux de gouvernance et n'est pas la prérogative exclusive des gouvernements nationaux. Il a souligné l'importance de l'action des collectivités locales et régionales dans de nombreux domaines tels que la liberté d'expression et de réunion, le droit au logement, l'éducation, l'emploi et les soins de santé. Le Président a rappelé que les droits garantis par les traités internationaux, les constitutions, les législations nationales et les décisions de justice correspondent à des compétences spécifiques de plus en plus déléguées par les États aux collectivités locales et régionales. La décentralisation des compétences, telle que définie dans la Charte européenne de l'autonomie locale, est essentielle pour garantir que les autorités locales disposent des ressources nécessaires pour remplir leurs obligations.

Le 28 janvier 2021, le CCRE a célébré son 70e anniversaire avec un événement intitulé "Horizon 2051: Futurs locaux pour l'Europe". S'exprimant lors de l'événement, Gunn Marit HELGESEN a rappelé que la Charte des libertés municipales du CCRE adoptée en 1953 a ouvert la voie au développement de la Charte européenne de l'autonomie locale et a souligné l'importance particulière pour le Congrès et le CCRE de poursuivre le travail commun dans un contexte de recentralisation et de réduction de l'autonomie financière des collectivités locales et régionales suite à la crise sanitaire.

La Conférence des autorités régionales et locales pour le partenariat oriental (CORLEAP)

Gunn Marit HELGESEN a participé à un atelier sur le "Renforcement de la résilience dans le Partenariat oriental (PE) par la coopération territoriale et parlementaire" co-organisé par l'Assemblée parlementaire Euronest et la CORLEAP le 12 octobre 2020. Elle a présenté les conclusions du Congrès sur la résilience des collectivités locales et régionales en temps de crise. Elle a réaffirmé la conviction du Congrès qu'une véritable démocratie ne peut être atteinte que lorsque les besoins de la démocratie locale et des droits de l'homme sont satisfaits et respectés. Elle a souligné le rôle important que doivent jouer les parlementaires dans la mise en place d'un cadre législatif adéquat pour l'autonomie locale et la décentralisation fiscale, condition préalable au renforcement de la résilience des collectivités locales dans la région du partenariat oriental, et elle a appelé à un dialogue et à des consultations permanents avec les représentants des niveaux locaux de gouvernance, ce qui est un facteur clé pour favoriser un environnement propice à la bonne gouvernance et pour apporter des solutions innovantes adaptées aux besoins des citoyens. Mme Helgesen a enfin présenté des exemples de bonne coordination et de consultations entre tous les niveaux de gouvernance de différents pays.

B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

NALAS

Gunn-Marit HELGESEN a participé à la conférence en ligne des maires sur « Les gouvernements locaux en Europe du Sud-Est dans la relance socio-économique post-Covid-19 », organisée par le Réseau des associations de pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (NALAS) où elle a exprimé son inquiétude quant aux coupes budgétaires sur le terrain, liées à la COVID-19. Elle a mis en garde contre les fortes tendances à la recentralisation et l'impact de la crise sur le fonctionnement des institutions démocratiques. Elle a également rappelé que les systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux n'entravent pas les réponses à la pandémie. Elle a salué le soutien apporté par NALAS, en particulier aux associations nationales, et a appelé à la solidarité et au partage des expériences pour faire face à la crise.

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Gunn Marit HELGESEN et Xavier CADORET ont participé au Forum mondial de la paix en Normandie le 2 octobre 2020. S'exprimant lors du débat sur "Défis mondiaux, réponses locales : quelles solutions pour le climat", organisé par l'ARE, Gunn Marit HELGESEN a présenté les travaux du Congrès visant à mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Le Congrès contribue entre autres à l'Objectif 13, qui appelle à une action urgente pour combattre le changement climatique et ses effets, en se concentrant sur trois thèmes : la qualité de l'environnement, l'impact du changement climatique sur la vie des citoyens et la transition énergétique. Il prépare actuellement une publication pour les enfants que les collectivités locales et régionales peuvent distribuer dans les écoles afin de sensibiliser au changement climatique et à la mise en œuvre des ODD. Xavier CADORET a expliqué que la gestion de la crise liée à la COVID-19 illustre ce rôle fondamental du niveau territorial, qui bénéficie d'une meilleure connaissance de la situation sur le terrain et des besoins de la population. La transmission d'informations aux gouvernements centraux permet de coordonner des stratégies communes et chaque niveau de gouvernance complète l'action de l'autre. Il a également souligné la nécessité de partager les bonnes pratiques dans un cadre institutionnalisé, notamment dans les situations de crise.

Association européenne pour la démocratie locale (ALDA)

Lors de l'Assemblée générale célébrant le 20e anniversaire de l'ALDA le 9 octobre 2020, Xavier CADORET a rappelé que le Congrès était à l'origine de la création de l'ALDA et que tous deux partagent le même objectif de renforcement de la démocratie locale et régionale par la promotion d'une citoyenneté active. L'association est devenue un acteur clé dans la construction de la démocratie locale et le renforcement de la citoyenneté active et de la coopération entre les autorités locales et la société civile en Europe et au-delà. Il s'est félicité du fait que, malgré la crise actuelle, l'ALDA a continué à soutenir les autorités locales dans la mise en œuvre de programmes impliquant la société civile.

Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)

Xavier CADORET a participé au débat sur "Le potentiel transformateur de la crise COVID" organisé lors de la 6ème réunion de la Commission du développement territorial durable de l'ARLEM le 29 octobre 2020. Il a présenté les recommandations du Congrès pour préserver et renforcer la démocratie locale en temps de crise. Il a rappelé les recommandations du Congrès pour répondre à la crise sanitaire, en particulier la nécessité de garantir l'autonomie financière des collectivités locales et régionales conformément à la Charte, de veiller à ce que toute mesure d'urgence soit temporaire et proportionnelle, et de promouvoir la prise de décision à plusieurs niveaux afin de préserver la légitimité démocratique des réponses à la crise.

Le 22 février 2021, Xavier CADORET a participé au débat "Vers un partenariat renouvelé entre l'UE et ses voisins du Sud dans le contexte des effets de la pandémie COVID-19", lors de la 12ème session plénière de l'ARLEM. Il a souligné le rôle crucial des autorités locales et régionales dans la gestion de la crise et de ses effets, ajoutant que la crise avait mis en évidence le besoin de solidarité et de partage d'expériences à travers la Méditerranée face aux défis communs causés par la pandémie.

Association des régions frontalières européennes

Gunn Marit HELGESEN a participé à la **conférence annuelle de l'ARFE sur "L'avenir de l'Europe du point de vue des régions frontalières"** qui s'est tenue en ligne le 5 novembre 2020. Elle a félicité Karl Heinz LAMBERTZ, qui est également vice-Président du Congrès, pour son élection à la présidence de l'ARFE, qui servira à renforcer la coopération entre les deux institutions. Elle a souligné que la coopération transfrontalière permet non seulement de mieux comprendre les relations de voisinage, mais aussi de traiter des problèmes communs, de développer des synergies et de saisir les avantages économiques du partage des services publics et des infrastructures. Elle a souligné que les effets perturbateurs de la crise liées à la COVID-19 ont été particulièrement ressentis dans les régions transfrontalières en raison de mesures restrictives telles que les fermetures de frontières, alors que la solidarité et la coopération entre les régions, y compris transfrontalières, ont souvent conduit à des mesures efficaces. Elle a demandé que les exemples de bonnes pratiques de coopération entre les régions de l'UE, tels que les Eurodistricts, les Eurorégions et les 72 groupements européens de coopération territoriale existants, soient étendus à l'ensemble du continent et même au-delà de l'Europe ; en soulignant le cadre juridique existant à cet effet, la Convention de Madrid de 1980 sur la coopération transfrontalière du Conseil de l'Europe et ses trois protocoles additionnels.

Le Secrétaire général du Congrès a participé à la conférence annuelle de l'ARFE qui s'est tenue en ligne le 6 novembre 2020 sur le thème "Communication et mise en réseau" : la future coopération de l'ARFE avec les institutions de l'Union européenne et d'autres partenaires". Il a présenté le rôle des institutions européennes dans le soutien de la coopération transfrontalière dans l'intérêt des citoyens, des communes et des régions. Il a proposé d'envisager la création d'une plateforme de dialogue, de rencontres et d'échanges sur la coopération transfrontalière, sur la base des institutions existantes - par exemple, un échange annuel de haut niveau des chefs des institutions concernées pour définir la stratégie de coopération transfrontalière et coordonner les activités pour sa mise en œuvre. Il a également présenté les travaux du Congrès visant à promouvoir la coopération territoriale par la création d'Eurorégions et l'adoption d'une série de recommandations, notamment l'élaboration de dispositions juridiques sur la subsidiarité horizontale, le transfert de compétences et de ressources aux organismes de coopération transfrontalière et la nécessité de former et de renforcer les capacités des acteurs concernés.

C. ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Le Secrétaire général du Congrès a participé à la 48e Assemblée générale de la Conférence permanente des villes et municipalités de Serbie (SCTM) le 17 décembre 2020. Il a déclaré que le Congrès est prêt à engager un dialogue politique avec les autorités serbes afin de poursuivre la mise en œuvre des réformes de l'autonomie locale en cours. Les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et le dernier rapport de suivi du Congrès ainsi que la Recommandation 403 (2017) sur la démocratie locale et régionale en Serbie constituent un cadre approprié. En collaboration avec le gouvernement et la Conférence permanente des villes et des municipalités (SCTM), des activités thématiques concrètes supplémentaires telles que l'éthique publique, la transparence, la lutte contre la corruption, l'égalité des sexes ou la participation des jeunes pourraient être développées et mises en œuvre. Le Secrétaire général a souligné que les activités de coopération du Congrès sont un prolongement de son travail statutaire tout en se félicitant de la participation active des membres de la délégation serbe au Congrès et de celle de la Conférence permanente des villes et municipalités en tant que rapporteurs ou membres de missions d'observation des élections, mais aussi des activités de coopération menées dans d'autres pays, notamment en Ukraine et en Arménie.

D. AUTRES

Avec des experts d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, le Secrétaire général du Congrès a participé à un webinaire organisé par l'Organisation des États américains (OEA), le Forum des fédérations et l'Université du Kent, le 21 septembre 2020. Le webinaire, intitulé "Les gouvernements infranationaux et leur rôle pivot croissant dans un scénario COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes", a exploré les dynamiques et les pratiques des gouvernements infranationaux et locaux pour répondre efficacement aux défis auxquels l'Amérique latine et les Caraïbes sont confrontées suite à la crise COVID-19, en s'appuyant sur des exemples de pays d'Amérique et d'Europe. Il a abordé les effets de la crise sur la gouvernance à plusieurs niveaux et la recherche d'un juste équilibre entre l'efficacité et l'efficacité dans la lutte contre la pandémie, en soulignant l'importance des gouvernements locaux

pour des réponses sur mesure adaptées aux besoins des régions et intégrées dans les stratégies nationales. M. Kiefer a décrit le rôle du Congrès, et comment il agit comme un forum d'innovation et une plateforme d'échange de bonnes pratiques entre les élus locaux et régionaux, et comme une plateforme institutionnelle au sein du Conseil de l'Europe soumettant des recommandations au Comité des Ministres.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION

Le Congrès apporte un soutien pratique par le biais de projets de coopération pour remédier aux lacunes de la démocratie locale identifiées lors du suivi et du post-suivi de la Charte et de l'observation des élections locales et régionales. Ces projets s'inscrivent dans les plans d'action par pays du Conseil de l'Europe ou dans le cadre de la politique à l'égard des régions voisines.

Les projets et activités de coopération sont menés par le secrétariat du Congrès en étroite coopération et synergie avec les autres entités de l'organisation.

Principes et méthodologie

Depuis octobre 2012, plus de 1300 maires, conseillers et jeunes dirigeants locaux ont bénéficié des activités du Congrès en Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova et Ukraine, ainsi qu'au Kosovo¹, Maroc et la Tunisie. Ces activités s'élèvent à environ onze millions d'euros, financées par des contributions volontaires des États membres et de l'Union européenne.

Les activités mises en œuvre sont diverses et adaptées aux besoins des bénéficiaires : ateliers, séminaires régionaux, plateformes d'échanges et de mise en réseau, soutien direct, médiation politique, soutien au plaidoyer et conseil juridique. L'échange entre pairs permet des débats fructueux sur les principes et les normes de la démocratie locale et le partage de pratiques innovantes de gouvernance. À ce jour, plus de 90 membres du Congrès représentant 28 États membres ont participé au travail entre pairs, en plus des membres des délégations nationales respectives des pays bénéficiaires.

Les activités de coopération sont conçues pour inspirer les maires et les conseillers à mener le changement dans leurs municipalités, afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la participation des citoyens dans leur prise de décision. En outre, le Congrès les soutient dans la défense commune de leurs intérêts vis-à-vis des autorités nationales, en étroite coordination avec leurs associations.

La prévention de la corruption est un thème central des activités politiques et opérationnelles. Il est basé sur un ensemble de manuels sur la transparence et la participation des citoyens pour les autorités locales d'Albanie, d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine qui résultent des activités de projet précédentes. Les travaux dans ce domaine s'inspirent des résolutions et recommandations sur la transparence et un gouvernement ouvert, la résolution des conflits d'intérêts, la lutte contre le népotisme, la protection des lanceurs d'alerte, la réduction de l'utilisation abusive des ressources administratives, ainsi que sur le Code de conduite européen pour toutes les personnes impliquées dans la gouvernance locale et régionale, qui fait partie de la feuille de route du Congrès des activités de prévention de la corruption et de promotion de l'éthique publique aux niveaux local et régional.

Le droit des collectivités locales à être consultées est une autre caractéristique essentielle des projets de coopération, en ce qui concerne les nouvelles orientations adoptées par le Congrès en novembre 2018. Les activités visent à autonomiser les collectivités locales et régionales et leur association en les dotant d'analyses compétences qui leur permettront de défendre les positions et de plaider pour les changements législatifs et institutionnels nécessaires.

En outre, une perspective de genre plus forte a été introduite dans toutes les activités pour favoriser l'égalité des genres et promouvoir la participation des femmes à la vie politique locale. Ceci est directement lié à la dimension des droits de l'homme prise lors de la réalisation des activités sur le

¹ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

terrain. Le soutien à l'intégration de la dimension de genre, ainsi qu'à la participation et à l'inclusion des groupes sous-représentés, en particulier les personnes déplacées, les Roms et d'autres minorités au niveau local, est ainsi intensifié.

Les activités de coopération contribuent directement à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, en développant la contribution plus large du Conseil de l'Europe aux objectifs de développement durable (ODD) - en particulier à la réalisation des objectifs de développement durable 5 (égalité des genres), 10 (Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux), 11 (Villes et communautés durables), 16 (Paix, justice et institutions solides) et 17 (Partenariat pour les objectifs). En outre, ils contribuent aux résultats attendus du partenariat oriental de l'UE 20 pour 2020, principalement dans le renforcement des compétences des administrations publiques locales et dans la prévention de la corruption.

A. ARMENIE

Le Congrès a apporté un soutien spécialisé aux quatre groupes de travail sur l'intégrité politique dans la gouvernance locale, établis au sein de la Communauté de pratique de 23 municipalités arméniennes sélectionnées, en formulant des recommandations : guides pratiques pour l'élaboration de codes de conduite pour les fonctionnaires municipaux, préparation de plans d'action locaux de lutte contre la corruption, réalisation d'auto-évaluations des risques de corruption, etc. Les recommandations ont été présentées aux parties prenantes du projet lors de leur réunion du 9 décembre 2020, et leur mise en œuvre pratique au niveau local sera discutée lors de la prochaine réunion de la Communauté de pratique en mars 2021. Des synergies ont également été établies avec le ministère de la justice (dans l'application des outils d'évaluation des risques de corruption au niveau local, développés avec le soutien du projet, comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption).

Les membres de la Communauté de pratique sur l'intégrité politique dans la gouvernance locale, à savoir les maires, les conseillers et les fonctionnaires, ont été soutenus pour agir en tant que moteurs de changement dans leurs communautés et aborder les éléments clés d'une gouvernance éthique et transparente, y compris les moyens de prévenir et de combattre la corruption et de favoriser la participation des citoyens comme moyen de renforcer la responsabilité des autorités locales.

Grâce à la coopération du projet avec le secrétariat de l'Open Government d'Arménie et à leur participation active aux travaux de la Communauté de pratique, les municipalités de Vanadzor et Gyumri ont été admises au programme local du Partenariat mondial pour l'Open Government (OGP).

Le soutien a continué à renforcer les capacités de l'Association des communautés d'Arménie (CAA) et de son secrétariat, notamment par le biais d'une subvention destinée à renforcer sa communication, son plaidoyer, le développement de projets et la mobilisation de ressources et à assurer le recrutement d'un nouveau directeur exécutif. Un encadrement sur le terrain a été fourni aux membres du personnel de la CAA, ainsi qu'un soutien d'experts pour réaliser l'évaluation du plan d'action stratégique 2016-2020 de la CAA et pour élaborer un autre plan d'action stratégique pour 2021-2025.

Pour renforcer les capacités de défense de l'Association, un soutien d'experts a été fourni à ses organes statutaires et à ses comités thématiques. Cela a permis à l'Association de développer des avis politiques liés aux politiques de gouvernance locale, aux actes juridiques et aux règlements, dont certains comprennent des projets de loi sur la réforme administrative territoriale, l'autonomie locale, le code civil, etc. Les avis sont discutés entre 94 élus locaux, membres du Conseil républicain de l'AAC, et approuvés par le conseil d'administration de l'AAC. Les recommandations sur les changements et les amendements au Code électoral (élaborées en coopération avec le projet du CdE "Développement démocratique, démocratisation et bonne gouvernance") ont été approuvées par le Parlement en juillet 2020.

En outre, la CAA a élaboré et soumis aux autorités nationales des projets de stratégies de consultation et de décentralisation, visant à établir un mécanisme de consultation avec les autorités centrales et un dialogue sur la poursuite du processus de décentralisation et de réforme territoriale. Toutefois, ce processus, ainsi que d'autres activités de coopération, ont été fortement affectés non seulement par la pandémie de Covid-19 et les restrictions obligatoires qui y sont liées, mais aussi par le déclenchement des hostilités dans la région du conflit du Haut-Karabakh.

B. BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE

Dans la ville de Mostar, une méthodologie sur mesure pour un processus de délibération a été développée, dans le cadre des efforts du Congrès pour améliorer les opportunités des citoyens et accroître leur contribution à la prise de décision locale dans le cadre du projet "Construire la participation démocratique dans la ville de Mostar". La première assemblée des citoyens de la ville de Mostar se tiendra en juillet 2021.

Le projet a été lancé en février 2020 et sera mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2021. Parallèlement au processus de délibération, le projet vise à améliorer les connaissances et les compétences des représentants politiques locaux en matière de nouvelles approches démocratiques, grâce à un certain nombre d'activités de renforcement des capacités qui seront organisées au cours de la période à venir.

Le projet a été discuté avec le maire par intérim de Mostar et les représentants des partis politiques lors d'une série de réunions bilatérales en ligne (23-24 juillet 2020) et lors d'un événement en ligne spécifique avec des représentants de la société civile de la ville de Mostar (18 novembre 2020).

Le 9 février 2021, le porte-parole du Congrès sur l'observation des élections locales et régionales a salué la constitution du conseil municipal et l'élection de son président et de deux députés, à la suite des élections locales de décembre 2020. Dans l'intervalle, le maire a été élu le 15 février. La mise en place de l'autorité locale pleinement fonctionnelle représente une étape favorable à la mise en œuvre effective du projet dans son ensemble, et en particulier à la réussite du processus de délibération.

C. GEORGIE

Le Conseil de l'Europe et le gouvernement autrichien ont signé le 15 décembre 2020 un nouveau projet sur le "Renforcement de la démocratie participative et des droits de l'homme au niveau local en Géorgie". qui sera mis en œuvre conjointement par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020-2023.

Le projet vise à protéger et à promouvoir les droits de l'homme et à renforcer la participation publique démocratique au niveau local en Géorgie en renforçant les cadres institutionnels et en soutenant les autorités locales et l'Association nationale des autorités locales (NALAG) dans leurs efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et éliminer la discrimination.

D. KOSOVO

Au Kosovo*, le Congrès procède à une évaluation de la mise en œuvre des principes inscrits dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Le rapport d'évaluation comprendra des recommandations pour le renforcement de la démocratie locale basées sur des recherches, des entretiens et des réunions de groupes de discussion avec les principaux acteurs au Kosovo*. L'identification des conclusions et des recommandations de l'évaluation est envisagée avec la contribution active des élus locaux comme moteurs de changement. L'évaluation sera réalisée par des consultants locaux et internationaux, et avec la contribution des membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale.

Une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation sera préparée au cours du deuxième trimestre 2021. Les autorités centrales et locales, ainsi que l'Association des municipalités du Kosovo*, seront impliquées dans la discussion et l'examen des recommandations afin de promouvoir la durabilité du processus de dialogue et de consultation des autorités locales par les niveaux supérieurs de gouvernement.

En outre, un manuel de formation et un cours électronique sur l'intégrité politique, l'éthique publique et l'ouverture du gouvernement, destinés à renforcer les capacités des autorités locales, sont en cours d'élaboration en coopération avec l'AKM et son centre de formation.

E. LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le Congrès met en œuvre le projet "Renforcer la culture du dialogue et de la consultation des autorités locales en République de Moldavie" de juin 2020 à mai 2021. Il vise à améliorer le dialogue entre les autorités locales et le niveau central et à renforcer les capacités institutionnelles et la responsabilité du Congrès des pouvoirs locaux de Moldavie (CALM).

Une évaluation de base de la position institutionnelle du CALM a été élaborée, présentant les points forts et les domaines de croissance, ainsi que des recommandations de changements en vue d'améliorer l'efficacité, la durabilité, la légitimité et la responsabilité de l'association. Le Congrès soutient actuellement l'élaboration de l'orientation stratégique de l'association en tenant compte des possibilités d'amélioration décrites dans la ligne de base. Le processus comprend la mise en place d'un groupe de travail et des réflexions des organes de décision du CALM sur les futures priorités à intégrer dans la stratégie à moyen terme.

De plus, d'octobre à décembre 2020, les membres du Conseil d'administration et le personnel du Secrétariat du CALM ont amélioré leurs compétences en matière de défense des intérêts et d'influence sur les politiques grâce à un parcours de développement des capacités comportant des activités variées, notamment quatre ateliers interactifs en ligne et un webinaire pour partager des expériences en matière de défense des intérêts avec des associations de collectivités locales d'autres pays européens. Ces activités ont permis aux membres du CALM d'échanger sur la défense des intérêts et les réformes des collectivités locales et territoriales avec leurs pairs des associations nationales d'Europe et de renforcer la communication entre eux. Les ateliers interactifs ont également mis l'accent sur les objectifs de développement durable (SDG) et ont permis aux élus locaux de mieux comprendre comment ils peuvent contribuer à la réalisation des engagements du pays dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable.

En outre, un groupe de travail composé de maires représentant différentes régions et tailles d'autorités locales a élaboré un projet de plan d'action sur la défense des finances locales qui est essentiel pour les discussions sur le projet de politique fiscale pour 2021, la question du plafonnement des impôts locaux. Des informations sur la défense des intérêts, le processus décisionnel au sein de l'association, la décentralisation fiscale, la consultation et les marchés publics ont été élaborées, contribuant ainsi à garantir l'inclusion au sein de l'association et la transparence vis-à-vis des membres et des parties prenantes externes.

F. UKRAINE

L'intervention du Congrès en Ukraine est axée sur le renforcement de l'élaboration des politiques et de la consultation entre les autorités locales, leurs associations et les autorités nationales dans le cadre de la réforme de l'autonomie locale. La mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local est incluse dans plusieurs composantes du projet.

L'accompagnement et le soutien d'experts ont été poursuivis auprès de 13 autorités locales ukrainiennes jusqu'en septembre 2020, pour la mise en œuvre d'initiatives locales. Couplé à une série de webinaires thématiques en ligne, ce soutien intégré a permis aux élus et aux fonctionnaires locaux de faciliter et d'améliorer l'engagement des citoyens dans leurs communautés en utilisant différentes solutions numériques, en introduisant des programmes locaux ciblés et des outils électroniques tenant compte de la dimension de genre, et en accordant une attention particulière aux groupes sous-représentés et aux jeunes.

La consultation des autorités locales sur les changements législatifs liés à l'autonomie locale en Ukraine a été renforcée grâce au soutien d'experts fourni par les membres du groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale, qui ont exprimé leur préoccupation quant à l'alignement du projet de loi "sur la ville de Kiev - capitale de l'Ukraine" sur les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale, en particulier la compatibilité avec le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs et avec le principe de proportionnalité énoncé à l'article 8.3. de la Charte.

L'action conjointe et les consultations entre les associations nationales d'autonomie locale ont été renforcées au sein de la Communauté de pratique sur la démocratie locale en Ukraine, notamment lors de la réunion tenue le 6 octobre 2020 en vue des élections locales d'octobre en Ukraine. Le rapport du Congrès sur Les élections locales et régionales dans les situations de crise majeure a déclenché le débat où les représentants des quatre associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux ont exprimé leurs préoccupations quant aux obligations imposées aux autorités locales de financer les

mesures sanitaires liées aux élections sur les budgets locaux. Sur la base des discussions avec les représentants de la Commission électorale centrale, l'Association des villes ukrainiennes (AUC) et l'Association des communautés fusionnées ont pu influencer le contenu de la loi n° 757-IX approuvée par le Parlement ukrainien, qui a alloué 1,26 milliard d'UAH du budget de l'État aux mesures sanitaires, ce qui a allégé la charge financière des élections locales sur les budgets locaux.

Les conclusions du rapport d'information du Congrès sur les élections locales en Ukraine ont été présentées et discutées dans le cadre du Forum sur "L'efficacité des collectivités locales comme toile de fond d'un État démocratique et de droit" le 9 décembre 2020. Cela a contribué à la mise en place de nouvelles améliorations de la législation électorale nationale après les élections locales de 2020.

Suite à la promotion des principes de gouvernement ouvert et à l'inclusion effective des autorités locales et régionales dans la conception et la mise en œuvre du plan d'action du partenariat national de gouvernement ouvert (PNG), la CUA est devenue membre permanent du groupe de travail ukrainien sur le gouvernement ouvert. En outre, trois municipalités ukrainiennes (Khmelnitsky, Ternopil et Vinnytsya) sont devenues de nouveaux membres du programme local du PPO - un partenariat mondial sélectif de gouvernements locaux et d'organisations de la société civile - qui contribuera positivement à la transformation des gouvernements locaux en renforçant la transparence, la participation des citoyens, la responsabilité et l'éthique publique, et en rationalisant la mise en œuvre des outils d'administration en ligne. En décembre 2020, le Secrétariat du Cabinet des ministres de l'Ukraine et l'Association des villes ukrainiennes (AUC) ont convenu d'établir une plateforme de dialogue national - local sur l'ouverture des gouvernements en Ukraine, conformément à la stratégie locale du PPO.

Une plus forte perspective de genre a été intégrée dans toutes les activités en Ukraine et de nouveaux outils ont été développés pour les autorités locales et régionales et leurs associations afin de promouvoir la participation des femmes dans la vie locale et de favoriser l'égalité des sexes. Parmi ces outils figurent un guide pour les femmes et les hommes dans la politique locale sur la prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Ukraine et un cours en ligne sur "l'intégration de la dimension de genre au niveau local en Ukraine", qui a été entrepris par plus de 100 conseillers locaux et fonctionnaires municipaux depuis mai 2020, qui ont amélioré leurs connaissances sur l'égalité des sexes et sur les moyens de promouvoir davantage l'autonomisation et la participation égale des femmes et des hommes dans l'élaboration des politiques au niveau local en Ukraine. Le cours en ligne est hébergé par la CUA et complète l'offre de formation de l'association.

La subvention d'un an qui a été accordée à la CUA en janvier 2020 a permis de développer une nouvelle page web sur l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes, avec une compilation des meilleures pratiques pour soutenir la mise en œuvre de politiques et de programmes équilibrés entre les sexes au niveau local. L'Association a également introduit un nouveau système de gestion de la communication interne, assurant un flux et un échange d'informations plus efficaces, notamment sur l'analyse de la législation, les recommandations aux autorités locales et la communication entre les membres du personnel de toutes les sections régionales de la CUA et ses membres.

Dans le cadre du suivi des activités de sensibilisation à l'engagement des jeunes sur les normes des droits de l'homme et les principes de la démocratie locale, initiées en 2019, 19 jeunes de six municipalités de l'Ukraine orientale ont mis en pratique leurs connaissances et compétences nouvellement acquises, et ont motivé leurs pairs à les rejoindre pour participer à la vie politique locale et ainsi renforcer la cohésion sociale de la communauté. La participation active des jeunes à la vie civique a été davantage encouragée lors d'un événement en ligne, organisé en novembre 2020, avec des représentants de plus de 20 municipalités ukrainiennes qui sont engagés dans la création d'un réseau national ou d'un partenariat de municipalités afin de combiner les efforts et l'expérience en matière d'élaboration de politiques liées à la jeunesse et de développer des approches innovantes pour l'engagement des jeunes. Un manuel destiné aux autorités locales et régionales, aux organisations de la société civile, aux formateurs et aux éducateurs sur "L'autonomisation des jeunes par les droits de l'homme, la démocratie et la participation civique" a été élaboré à la suite de toutes les activités liées au projet pour permettre aux jeunes de jouer un rôle actif dans leurs communautés locales. *

Lors de la Conférence du Conseil pour le développement des communautés et des territoires en Ukraine qui s'est tenue à Kiev le 25 février 2020, le Secrétaire général a souhaité le succès du "Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Ukraine" nouvellement créé et a encouragé les autorités ukrainiennes à poursuivre leur engagement en faveur d'un processus de consultation inclusif avec les associations représentatives des collectivités locales et régionales, car elles sont les partenaires clés pour assurer la collaboration et la consultation entre le gouvernement central et les collectivités locales. Ce forum d'échange a rassemblé les plus hauts dirigeants politiques du pays, dont Volodymyr

ZELENSKIY, le président de l'Ukraine, Dmytro RAZUMKOV, le président du Parlement ukrainien, Andriy YERMAK, le chef du bureau du président de l'Ukraine, et Oleksiy CHERNYSHOV, le ministre ukrainien du développement des communautés et des territoires (Minregion) ainsi que des maires et des représentants locaux.

G. PARTENARIAT SUD MÉDITERRANÉEN

Les événements historiques survenus dans les pays du sud de la Méditerranée en 2011 ont ouvert la voie à des changements profonds dans la région, notamment le début de processus d'ouverture et de démocratisation.

Compte tenu de la situation et de la dynamique qui en résulte, le Conseil de l'Europe mène depuis 2011 une nouvelle politique à l'égard de son voisinage immédiat, notamment l'Afrique du Nord. Cette politique a pour objectif de permettre aux Etats non-membres du Conseil de l'Europe de bénéficier de l'expérience acquise dans les processus de transition démocratique en Europe centrale et orientale après 1989.

Les activités de coopération du Congrès avec les pays voisins sont menées dans le cadre de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.

Le programme de partenariat Sud-Med, lancé en février 2017, vise à atteindre les objectifs de la composante démocratie locale et régionale de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe en soutenant les réformes territoriales en cours.

Le Partenariat Sud-Med est conçu comme un cadre de coopération privilégiée avec les pays concernés. Il est supervisé politiquement par deux porte-parole thématiques.

Le Congrès souhaite permettre à ses nouveaux partenaires de bénéficier de ses réalisations, de ses instruments et de son expérience et offrir une plateforme particulièrement précieuse d'échanges et de rencontres tant pour les pays du sud de la Méditerranée que pour les collectivités locales et régionales européennes. Un dialogue et des relations de travail renforcés avec les élus locaux et régionaux des pays voisins contribueront à promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne la démocratie locale.

Grâce au Partenariat Sud-Med, les autorités locales et régionales des pays concernés peuvent bénéficier de l'expertise du Congrès et de l'expérience de ses membres dans les domaines suivants :

- *Renforcer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud et accroître la coopération décentralisée entre les autorités locales et régionales des deux côtés de la Méditerranée*
- *Assistance législative et expertise dans les domaines de compétence du Congrès, en particulier dans la rédaction et la mise en œuvre de la législation relative à la décentralisation et à la gouvernance locale et régionale ;*
- *Aider au processus électoral et, le cas échéant, observer les élections locales et régionales ;*
- *le renforcement des capacités (notamment en termes de leadership) des élus locaux et régionaux (et des candidats) et de leurs fonctionnaires à travers le développement de programmes spécifiques de sensibilisation et de formation, avec un accent particulier sur le rôle des femmes et des jeunes leaders locaux;*
- *Contribuer à la mise en place / ou au renforcement d'associations de pouvoirs locaux et régionaux*
- *Soutenir le développement de la démocratie participative, avec un accent particulier sur le rôle des jeunes, des femmes et de la société civile.*

Statut de Partenaire pour la démocratie locale

Le Congrès a introduit en 2014, un statut² spécifique pour les pays voisins du Conseil de l'Europe. Le statut de Partenaire pour la démocratie locale permet la mise en place d'un cadre spécial de dialogue et de contacts institutionnels réguliers entre les élus locaux et régionaux des pays voisins du Conseil de l'Europe et leurs homologues européens.

² [Resolution 376 \(2014\)](#)

Le statut de Partenaire pour la démocratie locale est accordé à la demande des pays concernés et est conçu comme un outil de renforcement de la bonne gouvernance aux niveaux local et régional. Par leur participation aux travaux du Congrès, les délégations des pays bénéficiaires contribuent à promouvoir la démocratie locale non seulement dans leur propre pays mais au niveau paneuropéen.

Le Royaume du Maroc et la République tunisienne ont obtenu le statut de Partenaire pour la démocratie locale du Congrès les 2 avril et 29 octobre 2019 respectivement.

Maroc

Depuis septembre 2020, un appui d'experts a été fourni pour la révision du cadre juridique des compétences des provinces et des préfectures, à la demande de l'Association marocaine des présidents de conseils préfectoraux et provinciaux (AMPCPP), avec l'organisation de deux réunions de groupes de réflexion et la rédaction de recommandations pour une nouvelle proposition législative, qui sera soumise à la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) du ministère de l'Intérieur en mars 2021.

Le Congrès fournit également une expertise législative pour la révision de l'organisation institutionnelle de la gouvernance décentralisée au Maroc, à la demande de la DGCT. Cette activité contribue au travail en cours de proposition de modifications législatives des lois organiques liées à la réforme avancée de la régionalisation dans le pays, entrepris par les trois associations d'élus territoriaux marocains et la DGCT.

Le but des activités du projet est de renforcer les capacités des élus et du personnel administratif à assumer leurs nouvelles compétences. La capacité de communication des associations a été renforcée avec le développement des nouveaux sites web de l'AMPCPP et de l'Association des régions du Maroc (ARM) et le travail de mise à niveau du site web de l'Association marocaine des présidents de conseils communaux (AMPCC), ainsi que le développement d'une plate-forme en ligne pour l'organisation d'activités de formation pour les membres et le personnel des associations.

Le 19 octobre 2020, un webinaire en ligne a été organisé sur la "Promotion de l'éthique publique et la prévention de la corruption aux niveaux local et régional au Maroc", avec la participation de membres du Congrès et d'experts, de représentants de l'Autorité nationale pour l'intégrité, la prévention et la lutte contre la corruption, de la DGCT et des trois associations marocaines (ARM, AMPCC et AMPCPP), ainsi que de Transparency International Morocco et de l'Open Government Partnership (OGP). L'objectif de ce webinaire était de présenter les travaux du Congrès dans le domaine de l'éthique publique, notamment le Code de conduite européen et un ensemble de recommandations adoptées par le Congrès, qui ont été traduites en arabe, publiées et diffusées aux associations et à la DGCT.

Le 24 novembre 2020, un webinaire en ligne sur les "Mécanismes de consultation des autorités locales et régionales par les autorités centrales" a été organisé conjointement avec le projet de coopération du Congrès en Tunisie, avec la participation de membres et d'experts du Congrès, de représentants d'associations de collectivités locales et régionales de pays européens, de membres des délégations marocaine et tunisienne au Congrès, de fonctionnaires des gouvernements marocain et tunisien et de membres des trois associations marocaines (ARM, AMPCC et AMPCPP) ainsi que de l'association tunisienne des élus locaux (FNCT). L'objectif de cet atelier était de présenter les expériences et les mécanismes européens d'organisation de consultations régulières entre les gouvernements centraux et les collectivités territoriales et d'identifier les moyens d'améliorer les systèmes existants ou de soutenir leur mise en place au Maroc et en Tunisie.

La coopération a également été poursuivie avec les secrétariats des associations pour soutenir la participation de la délégation marocaine aux travaux du Congrès dans le cadre du statut de partenaire pour la démocratie locale.

Tunisie

En Tunisie, l'accent a été mis sur le renforcement du secrétariat de la Fédération nationale des communautés tunisiennes (FNCT) afin de lui permettre de fournir de meilleurs services aux membres et de défendre les intérêts locaux, conformément aux priorités adoptées par les dirigeants politiques de la Fédération. À cette fin, une subvention a été accordée à la Fédération pour le recrutement de deux membres du personnel chargés du lobbying et de la défense des intérêts, de la communication et des relations avec les membres. Un soutien supplémentaire a été fourni pour le recrutement de deux

experts à long terme, spécialistes respectivement de la communication et de la défense des intérêts, pour aider à la mise en œuvre de la stratégie et des priorités de la Fédération.

La direction politique de l'association a été renouvelée lors de l'Assemblée générale du 26 septembre 2020 avec la participation de 298 municipalités (sur 350), pour laquelle le Congrès a apporté un soutien expert dans le domaine de la presse et de la communication afin d'assurer la visibilité de l'événement et de ses résultats : adoption des nouveaux statuts de la Fédération, élection des organes directeurs, dont son nouveau président Adnan BOUASSIDA, maire de Raoued. L'Assemblée générale a également été l'occasion de sensibiliser les élus aux travaux du Congrès par le biais d'un stand d'information.

La lutte contre la corruption et la promotion de l'éthique publique au niveau local ont été identifiées comme une autre priorité d'action et ont été soutenues par la traduction et la diffusion des recommandations du Congrès sur ces sujets. Une coopération a été établie à cette fin avec l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) et a inclus un webinaire présentant les travaux du Congrès et un aperçu de la situation en Tunisie le 16 octobre 2020, ainsi que la participation de Xavier CADORET au Congrès annuel de l'INLUCC sur l'intégrité et la transparence à l'ère de la révolution numérique, le 9 décembre 2020.

Un dialogue constructif a été consolidé avec l'Autorité nationale des finances locales (HIFL) et a conduit à la contribution du Secrétaire général du Congrès à la première édition du magazine tunisien des finances locales, publié en février 2021, et aux discussions en cours sur un éventuel soutien financier pour renforcer les capacités de la HIFL et contribuer à la révision des lois sur les finances locales et la fiscalité.

Le Président de la HIFL a également été invité à contribuer à un webinaire sur les mécanismes de consultation entre les autorités centrales et locales, qui s'est tenu le 24 novembre 2020, avec la participation de membres et d'experts du Congrès, ainsi que de représentants marocains et tunisiens. La coopération s'est également poursuivie avec le secrétariat de la FNCT en vue de soutenir la participation de la délégation tunisienne aux travaux du Congrès dans le cadre du statut de partenaire pour la démocratie locale.

Information sur la session de renouvellement du Congrès, 23-24 mars 2021

40^e SESSION

Première partie de session
Réunion à distance

CG(2021)40-01

2 mars 2021

REPARTITION DES TRAVAUX

40 ^e Session		
MARDI 23 MARS 2021		
Séance plénière 9h30 – 12h00 [EN/FR/DE/IT/RU]		
Déjeuner		
Chambre des pouvoirs locaux 14h00-15h00 [EN/FR/DE/IT/RU]		Chambre des régions 14h00-15h00 [EN/FR/DE/IT/RU]
Commission de suivi 15h30-16h30 [EN/FR/DE/IT/RU]	Commission des questions d'actualité 15h30-16h30 [EN/FR/DE/IT/RU]	Commission de la gouvernance 15h30-16h30 [EN/FR/DE/IT/RU]

MERCREDI 24 MARS 2021		
Bureau du Congrès 9h30 – 10h15 [EN/FR/DE/IT/RU]		
Séance plénière 10h30 – 12h00 [EN/FR/DE/IT/RU]		
Déjeuner		
Séance plénière 14h00-15h00 [EN/FR/DE/IT/RU]		
Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux 15h00-15h45 [EN/FR/DE/IT/RU]		
Bureau de la Chambre des régions 15h45-16h30 [EN/FR/DE/IT/RU]		

40^e Session du Congrès – première partie de session

Réunion à distance

23-24 mars 2021

PROJET D'ORDRE DU JOUR

RÉUNION PUBLIQUE

L'interprétation simultanée sera assurée dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais et français) en allemand, russe et italien, sauf indication contraire

Les informations sur les langues supplémentaires disponibles pour les séances et les réunions (valables à la date indiquée ci-dessus) sont mentionnées :

- dans cet ordre du jour ;
- et sur le calendrier des réunions [CG(2021)40-01]

Légende :

EN Anglais

FR Français

DE Allemand

IT Italien

RU Russe

Mardi 23 mars 2021

9h30-12h00

Séance plénière [EN/FR/DE/IT/RU]

* *Délai de dépôt des amendements : mardi 16 mars, 10h00*

9h30	Ouverture de la 40^e Session du Congrès par le/la représentant(e) doyen/ doyenne d'âge
9h35	Vérification des pouvoirs des nouveaux membres [CG(2021)40-X] [CG(2021)40-X]  Présentation par les corapporteurs : Harald SONDEREGGER, Autriche (R, PPE/CCE), et Barbara TOCE, Italie (L, SOC/V/DP) Débat et vote sur le projet de résolution [CG(2021)40-02]*
9h45	Election du/de la Président(e) du Congrès [délai pour la soumission des candidatures : lundi 22 mars 2021, 9h30] Présentation des candidatures (3 minutes par candidat(e)) Vote sur la plateforme KUDO Résultats de l'élection
10h10	Allocution du/de la Président(e) élu(e)
10h30	Adoption du projet d'ordre du jour de la première partie de session [CG(2021)40-OJ]  Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 37^e Session (31 octobre 2019) [CG37(2019)PV03] Adoption de la composition des commissions du Congrès [CG(2021)40-03]
10h35	Présidence 2018-2021 du Congrès : communication du Président sortant Anders KNAPE [CG(2021)40-09] Débat
11h10	Les priorités du Congrès 2021-2026  Présentation par les corapporteurs : Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE), et Xavier CADORET, France (L, SOC/V/PD) Débat et vote sur le projet de résolution [CG(2021)40-05]*
12h00	Fin de la séance

Mardi 23 mars 2021

Chambre des pouvoirs locaux 14h00-15h00 [EN/FR/DE/IT/RU]

14h00	Ouverture de la session Par le/la représentant(e) doyen/ doyenne d'âge de la chambre
14h05	Election du/de la président(e) de la chambre des pouvoirs locaux [délai pour la soumission des candidatures : mardi 23 mars 2021, 12h00] Présentation des candidat(e)s (3 minutes par candidat(e)) Vote sur la plateforme KUDO Résultat de l'élection 
14h20	Allocution du (de la) Président(e) élu(e) de la chambre
14h25	Adoption du projet d'ordre du jour de la chambre [CPL(2021)40-OJ]
14h30	Communication du Président sortant de la Chambre des pouvoirs locaux : Xavier CADORET Débat
14h40	Election des 7 vice-président(e)s de la chambre [délai pour la soumission des candidatures : mardi 23 mars 2021, 12h00] Présentation des candidat(e)s (3 minutes par candidat(e))
15h00	Clôture de la session de la chambre par le/la Président(e)
16h30-18h30	Vote des 7 vice-président(e)s de la chambre sur la plateforme électronique de vote ScytI 
Chambre des régions 14h00-15h00 [EN/FR/DE/IT/RU]	
14h00	Ouverture de la session par le/la représentant(e) doyen/ doyenne d'âge de la chambre
14h05	Election du/de la président(e) de la chambre des régions [délai pour la soumission des candidatures : mardi 23 mars 2021, 12h00] Présentation des candidat(e)s (3 minutes par candidat(e)) Vote sur la plateforme KUDO Résultat de l'élection 
14h20	Allocution du (de la) Président(e) élu(e) de la chambre
14h25	Adoption du projet d'ordre du jour de la chambre [CPR(2021)40-OJ]
14h30	Communication de la Présidente sortante de la Chambre des régions : Gunn Marit HELGESEN Débat
14h40	Election des 7 vice-président(e)s de la chambre [délai pour la soumission des candidatures : mardi 23 mars 2021, 12h00] Présentation des candidat(e)s (3 minutes par candidat(e))
15h00	Clôture de la session de la chambre par le/la Président(e)
16h30-18h30	Vote des 7 vice-président(e)s de la chambre sur la plateforme électronique de vote ScytI 

Mardi 23 mars 2021

Réunions en parallèle des 3 commissions

15h30-16h30 [EN/FR/DE/IT/RU]

15h30	Ouverture de la réunion de la commission Par le/la représentant(e) doyen/doyenne d'âge de la commission	
15h35	Election du/de la Président(e) de la commission [délai pour la soumission des candidatures : lundi 22 mars 2021, 18h00] Présentation des candidat(e)s Vote sur la plateforme KUDO Résultat de l'élection	
15h50	Election du/de la premier/première Vice-président(e) de la commission [délai pour la soumission des candidatures : lundi 22 mars 2021, 18h00] Présentation des candidat(e)s Vote sur la plateforme KUDO Résultat de l'élection	
16h10	Election du 2^e, 3^e, 4^e et 5^e Vice-président(e)s de la commission [délai pour la soumission des candidatures : lundi 22 mars 2021, 18h00] Présentation des candidat(e)s	
16h30	Clôture de la réunion de la commission par le Président(e)	
16.30-18.30	Vote des 4 vice-président(e)s des 3 commissions sur la plateforme électronique Scyt	

Mercredi 24 mars 2021

Réunion du bureau [EN/FR/DE/IT/RU]

9h30-10h15

Bureau du Congrès

Séance plénière

10h30-12h00 [EN/FR/DE/IT/RU]

* Délai de dépôt des amendements mercredi 17 mars, 10h00

10h30	Résultats des élections des vice-présidents des chambres et des vice-présidents des commissions Allocution par le/la Président(e) du Congrès
10h50	Budget du Congrès pour 2022-2023 Présentation par les corapporteurs: Anna MAGYAR, Hongrie (R, PPE/CCE), et Barbara TOCE, Italie (L, SOC/V/DP) Débat et vote sur le projet de résolution [CG(2021)40-06]
11h20	Garantir le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise majeure Corapporteurs : Leendert VERBEEK, Pays-Bas (R, SOC/G/PD) et Robert-Csongor GRÜMAN, Roumanie (R, PPE/CCE) Présentation par Leendert VERBEEK Débat et vote sur le projet de recommandation [CG(2021)40-07]
12h00	Suspension de la séance

Mercredi 24 mars 2021

Séance plénière

14h00-15h00 [EN/FR/DE/IT/RU]

14h00	Adoption des procès-verbaux de la séance du Congrès et des sessions des chambres du 23 mars 2021 [CG(2021)40-PV01] [CPL(2021)40-PV] et [CPR(2021)40-PV]
14h05	Présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (18 novembre 2020-21 mai 2021) Allocution de Michael ROTH, Ministre d'Etat pour l'Europe , de la Présidence allemande du Comité des Ministres Réponse orale aux questions écrites [CG(2020)40-08] <i>Date limite de dépôt des questions écrites : mercredi 17 mars 2021, 15h00</i>
15h00	Clôture de la première partie de session de la 40^e Session par le/la Président(e) du Congrès

Réunions des bureaux des chambres [EN/FR/DE/IT/RU]

15h00-15h45	Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux
15h45-16h30	Bureau de la Chambre des régions

Dans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités.



www.coe.int/congress/fr
congress.adm@coe.int

PREMS 127321

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 150 000 collectivités territoriales.

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE